

Novembre 2023

Pour une filière forêt-bois française ambitieuse, dynamique et créatrice de valeur pour tous

Francky DUCHÂTEAU



agriDées
RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER

REMERCIEMENTS

Ce travail est le fruit d'un partenariat entre Agridées et le Comité des Forêts.

Les réflexions se sont concentrées principalement sur la production et la valorisation du bois issu des forêts françaises.

La place de l'arbre dans les systèmes agricoles, bien que jugée importante pour construire des modèles de production plus durables, n'a pas été traitée dans le cadre de cette note.

En effet, au niveau agricole, l'arbre peut être abordé à la fois pour les cultures pérennes de type vergers (pommés, poires, etc.), pour la production de fruits à coque (noyers, châtaigniers, etc.), la plantation de haies mais aussi à travers les systèmes agroforestiers (grandes cultures, élevage, viticulture) qui valorisent l'arbre comme ombrière, habitat naturel pour la biodiversité, matière première pour la production de bois-énergie ou encore en termes de stockage de carbone par exemple. Ces sujets pourront faire l'objet de travaux dédiés ultérieurement.

Le centrage sur la filière forêt-bois stricto sensu a permis d'approfondir les problématiques qui lui sont spécifiques et de favoriser la cohérence des recommandations entre elles.

Pour mener ces réflexions, un groupe de travail a été constitué rassemblant des professionnels et des experts de la filière : des propriétaires forestiers, des exploitants, des entrepreneurs de travaux forestiers, des responsables de fédérations professionnelles, des chefs d'entreprises industrielles, des enseignants-chercheurs et des représentants des institutions publiques.

Différentes personnes externes ont également été auditionnées, auditions combinées notamment à des visites de sites industriels et de recherche, pour ouvrir les perspectives et enrichir les réflexions sur les différents enjeux de la filière.

Que toutes en soient remerciées pour leur disponibilité et leur contribution.

Les propositions émises dans cette note reposent sur la confrontation des idées et les points de vue exprimés dans le cadre des différentes séances de travail. Toutefois, les propos tenus dans ce document n'engagent que son auteur et aucunement les personnes contributrices au groupe de travail ni leur structure de rattachement.

SOMMAIRE

Remerciements	2
Préfaces	4
Focus sur quelques recommandations développées dans la note	6
Chiffres clés sur la filière forêt-bois en France	7
Le groupe de travail : ses objectifs initiaux et son mode de fonctionnement	8
Introduction	10
Les propositions stratégiques	12
AXE 1 : Rendre la filière attractive	12
1) Renforcer les liens forêt-société et la diffusion de connaissances de base vers le grand public pour le sensibiliser	12
2) Attirer les étudiants et les jeunes actifs dans les métiers et les formations de la filière	13
3) Promouvoir les produits à base de bois et biosourcés	17
Synthèse de l'axe 1	18
AXE 2 : Concilier valorisation patrimoniale à long terme et rentabilité à court terme	19
1) Favoriser l'inclusion de tous les propriétaires forestiers pour une gestion durable des massifs forestiers avec l'appui des autorités publiques territoriales	19
2) Développer la gestion collective des massifs forestiers	20
3) Favoriser l'émergence de filières localisées	22
4) Renforcer le rôle du courtier ou de l'exploitant forestier	24
Synthèse de l'axe 2	24
AXE 3 : Faciliter le dialogue constructif entre les acteurs	25
1) Équilibrer et renforcer l'efficacité de l'interprofession	25
2) Repenser la répartition des pouvoirs de décision et des modes de financement	26
Synthèse de l'axe 3	27
AXE 4 : Être attentif et contributif à l'émergence de nouveaux besoins pour assurer l'avenir de la filière	28
1) Investir au niveau industriel.....	28
2) Investir dans la recherche et développement.....	30
Synthèse de l'axe 4	32
En guise de conclusion	33
Pour aller plus loin	34
Liste des membres et des contributeurs du groupe de travail	37
Annexe	39

PRÉFACES

L'agriculture et la forêt présentent des différences dans la façon d'appréhender les problèmes mais aussi de grandes similitudes dans les solutions possibles. Chacun de ces deux secteurs peut se copier ou en tout cas utiliser une approche analogue. La durée végétative et la finalité de ce qu'ils produisent créent bien sûr les principales différences, mais l'adaptation au climat et aux modes de production relève de solutions similaires, faisant appel à la même « boîte à outils » dont par exemple la recherche génétique ou la résilience du sol.

Dans le but de proposer des actions concrètes pour optimiser la filière bois sur le territoire métropolitain français, l'association des compétences d'Agridées et de celles du Comité des Forêts a permis de profiter des méthodes de travail de l'un, de l'expérience du réseau d'experts de l'autre, et de faciliter l'accès à des spécialistes et experts de plusieurs organismes de l'amont et de l'aval de la filière bois en leur permettant de débattre sur un nouveau terrain.

Ainsi, un grand nombre d'acteurs de toute nature et de tous horizons ont pu s'exprimer librement, permettant une vision enrichie d'un avenir possible pour la filière bois métropolitaine dans toutes ses composantes et à tous ses niveaux d'acteurs, propriétaires, prestataires divers, transformateurs finaux, ainsi que certains de ceux qui partagent la forêt pour leur agrément.

L'étude de la forêt se fait à l'aune de pratiques souvent intergénérationnelles ou bien en situations factuelles liées au marché, au sociétal ou au climatique, en intégrant le risque lié à l'incertitude du temps long et de l'imprévisibilité de la finalité économique. Quelles que soient ces interrogations, la filière forestière française doit décider de construire un comportement général de ses acteurs, à la fois souple et déterminé, rassemblant des objectifs pouvant paraître opposés, pour atteindre les effets irréversibles d'une résilience retrouvée par des actes vertueux.

L'animation du réseau d'experts assurée par Francky Duchâteau, responsable Entreprises durables et Territoires chez Agridées, a permis la libre expression de chaque expert consulté, les synthèses permettant d'apporter un regard différent sur un avenir possible de la filière bois sous réserve de quelques propositions qui y sont associées. Merci au Comité des Forêts et à son représentant, François Bacot, d'y avoir fortement contribué et de nous avoir permis une telle démarche.

Damien Bonduelle, Président d'Agridées

Le Comité des Forêts est né en 1912 de la volonté de la Société des Agriculteurs de France, aujourd'hui plus connue sous le nom d'AgriDées, d'étendre les réflexions des détenteurs de biens agricoles à celles des forestiers. Ces deux associations se retrouvent aujourd'hui pour mettre en commun leurs réseaux et leurs compétences, souvent complémentaires, dans le cadre de la forêt, du bois et de leur filière.

La forêt est un concept devenu à la mode depuis quelques années et a donné lieu à de multiples rapports plus ou moins suivis d'effet.

Ce n'est pas un énième rapport que nous avons voulu faire, mais plutôt réfléchir, à partir des exemples concrets issus de notre connaissance mutuelle des réseaux, sur l'avenir de cette filière dans le cadre des changements sociaux, économiques et climatiques où elle apparaît souvent comme apporteuse de solutions.

La complexité de la forêt n'est pas toujours perçue à sa juste valeur par ses différentes parties prenantes. Notamment par le long terme de son évolution, la grande diversité des essences, la fragilité de ses sols, la complexité de ses écosystèmes, la richesse de sa biodiversité...

Cette complexité se reporte sur une filière mal organisée, avec de fortes inégalités économiques entre ses différents niveaux, mais qui recèle des potentiels aussi importants que variés qui méritent d'être mis en valeur par une organisation plus efficace et solidaire.

Merci aux équipes des deux organismes et aux participants extérieurs qui ont bien voulu nous faire part de leurs expériences et tout particulièrement à Francky Duchâteau qui a efficacement su coordonner l'ensemble de ces travaux.

François Bacot, Président d'Honneur du Comité des Forêts

FOCUS SUR QUELQUES RECOMMANDATIONS DÉVELOPPÉES DANS LA NOTE

1) Améliorer la gestion collective des massifs forestiers en renforçant le rôle du maire

Face au morcellement de la propriété forestière et à la méconnaissance de l'identité de l'ensemble des propriétaires sur le territoire, le maire a un rôle clé à jouer au niveau de sa commune. En tant qu'autorité publique territoriale locale, il pourrait favoriser la bonne gestion collective des massifs forestiers.

L'objectif est de permettre au maire d'avoir une connaissance complète du parcellaire forestier de sa commune avec l'identité des propriétaires. Pour ce faire, il s'agirait de mettre en place un dispositif législatif permettant au maire de lancer une démarche d'identification des propriétaires de chaque parcelle dans un délai prédéfini et au terme de ce délai de permettre la mise en vente des parcelles dont le propriétaire n'a pas été identifié ou qui seraient déclarées en état d'abandon ou la récupération de leur propriété par la collectivité territoriale.

2) Créer un statut de courtier et le faire reconnaître

Le courtier a vocation à être un acteur de la maîtrise des marchés et de l'organisation de l'approvisionnement en bois. Il a un rôle important à jouer pour faciliter la contractualisation dans la filière et permettre la création de marges financières à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

Pour maximiser les bénéfices attendus de son rôle, le métier de courtier doit être pleinement reconnu dans la filière pour être un véritable partenaire entre l'amont et l'aval. À ce jour, le métier de courtier n'existe pas vraiment dans la filière. Les exploitants forestiers non-scieurs jouent souvent ce rôle de courtier, sans toujours le savoir. Il serait bon qu'ils en fassent un métier à part entière, reconnu pour son efficacité pour le développement de la contractualisation.

3) Renouveler l'interprofession pour plus d'efficacité et de reconnaissance

Pour établir un meilleur équilibre des forces en présence au sein de l'interprofession officielle France Bois Forêt, il est proposé de créer un troisième collège qui conduirait à la répartition des acteurs de la manière suivante :

- Collège 1 : les acteurs de l'amont (propriétaires forestiers privés et leurs représentants, communes, Office national des forêts, fonds d'investissement propriétaires...);
- Collège 2 : les acteurs de la première transformation (scieurs, tonneliers, mérandiers...);
- Collège 3 : les acteurs économiques intermédiaires et de services : exploitants / courtiers / entreprises de travaux forestiers / commerce du bois.

En complément, il semble essentiel de structurer également un dialogue reconnu avec les représentants de la société civile comprenant notamment les acteurs de la formation et de la recherche, les associations environnementales ou assimilées, les représentants des collectivités (dont les Parcs naturels régionaux), ainsi que les activités de loisirs forestiers et de chasse.

CHIFFRES CLÉS SUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN FRANCE

Le territoire

- La France dispose de la 4^e surface boisée en Europe derrière la Finlande, la Suède et l'Espagne.
- 17,3 millions d'hectares (ha) soit 31 % du territoire métropolitain sont couverts par les forêts. Sa superficie augmente de près de 80 000 ha par an.
- Les espaces forestiers sont composés pour 72 % par des feuillus et pour 28 % par des résineux.
- 13 % de la forêt française sont plantés.

Les personnes

- La forêt française hexagonale est détenue à hauteur de 75 % de sa surface par 3,5 millions de propriétaires privés et pour 25 % par la propriété publique dont la gestion est assurée par l'ONF.
- La surface moyenne est de 2,6 ha par propriétaire mais avec de fortes disparités : 2,2 millions de propriétaires possèdent moins d'1 ha et 50 000 propriétaires forestiers disposent de plus de 25 ha dont 9 000 plus de 100 ha (source CNPF).
- Près de 400 000 emplois sont comptabilisés dans la filière forêt-bois (hors activités connexes et commerciales liées aux marchés finaux).

L'économie du bois

- La forêt française, en croissance naturelle constante, produit environ 97 millions de mètres cubes bruts de bois dont seulement 58 % sont récoltés.
- La moitié de la valeur ajoutée est créée dans le secteur de la construction bois. Les autres valorisations concernent la fabrication de meubles, de pâte à papier et cartons, et la fabrication d'emballages.
- Le solde commercial global est négatif depuis plusieurs années et s'est fortement dégradé ces trois dernières années pour atteindre près de 10 milliards d'euros en 2022. La production de tonneaux et de fûts pour les vins (2 % de la valorisation du bois) est la seule filière ayant un excédent commercial au niveau national.
- Le bois-énergie représente près de 45 % de la production d'énergie renouvelable en France.

L'environnement

- 5,7 millions d'hectares sont certifiés PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*), une certification environnementale internationale.
- La forêt absorbe 15 % des émissions de CO₂ de la France par la photosynthèse. 1 mètre cube de bois stocke près d'une tonne de carbone.

LE GROUPE DE TRAVAIL : SES OBJECTIFS INITIAUX ET SON MODE DE FONCTIONNEMENT

Le groupe de travail « Nouvelles sources de création de valeur dans la filière forêt-bois en France », qui a été proposé par Agridées et le Comité des Forêts, a reposé sur la conviction que la filière forêt-bois française comportait de nombreuses **opportunités de développement** dans l'intérêt et pour l'avenir de ses différentes parties prenantes. Le principe de « faire filière » a été le fil conducteur des travaux.

Placée au croisement de nombreux enjeux actuels, à la fois économiques, environnementaux et sociaux, la filière forêt-bois française a de **nombreux défis à relever**. Ses forces et ses faiblesses internes, les menaces et les opportunités de son environnement, relevées dans de nombreux rapports institutionnels ces dernières années¹, ont donné lieu à de multiples recommandations dont il est encore difficile de juger leur mise en œuvre et leur efficacité. Au-delà des difficultés constatées dans le fonctionnement de la filière, la forêt apparaît plus que jamais aujourd'hui comme une source de solutions à de nombreux défis collectifs à réaliser.

Le groupe de travail a été guidé par la volonté de faire des **propositions à la fois pragmatiques et audacieuses capables de créer un débat constructif au sein de la filière**, des propriétaires forestiers jusqu'aux utilisateurs du bois et des coproduits. L'objectif visé est de créer de nouvelles sources de création de valeur, à optimiser continuellement et à partager équitablement entre tous les maillons de la chaîne.

Le groupe de travail a auditionné différents acteurs professionnels et représentants d'organismes publics, couvrant les différents maillons de la chaîne de valeur, dans un cadre permettant la liberté de parole et agissant pour créer une véritable communauté de destin.

8

40

Sans prétendre à l'exhaustivité, les travaux du groupe ont permis d'aborder les différents sujets qui constituent le cœur des enjeux actuels :

- la caractérisation du patrimoine forestier français ;
- les échanges commerciaux de bois et les attentes des marchés ;
- les impacts et les enjeux du changement climatique sur les forêts ;
- l'attractivité des métiers du bois et l'adaptation des besoins en compétences ;
- les filières industrielles et leurs perspectives d'innovation et de développement ;
- les nouvelles valorisations du bois et les industries émergentes ;
- les pratiques de sylviculture et de gestion forestière durables ;
- les liens forêt-société ;
- les enjeux de gouvernance collective.

Les incertitudes liées au contexte actuel de transition qui touche la société tout entière et dont la forêt est une source d'enjeux importants (protection de l'environnement, adaptation et atténuation du changement climatique par le stockage du carbone, offre d'espaces de loisirs et de fraîcheur pour les populations, etc.) amènent à redéfinir la place de la sylviculture traditionnelle. Objet du temps long dans un environnement où l'urgence prévaut, la forêt demande une attention particulière pour construire un cap qui la guidera pour plusieurs décennies, créant des **perspectives d'avenir** et des projets entrepreneuriaux fédérant l'ensemble des acteurs (propriétaires forestiers, gestionnaires, transformateurs, utilisateurs, chercheurs...).

¹ Voir bibliographie.

L'objectif commun est de générer un renouveau de l'utilisation du **bois comme produit vertueux et attractif**. Pour cela, le groupe de travail est convaincu que la filière doit s'atteler prioritairement à la mise en œuvre d'une sylviculture de la meilleure qualité possible, pour produire du bois d'œuvre de qualité en premier lieu, dont la transformation permettra de valoriser, en cascade, les différents coproduits sur les différents marchés. Toutes les essences de bois doivent être encouragées dans une logique de diversité des terroirs et de résilience.

INTRODUCTION

L'arbre, nouvelle icône du XXI^e siècle ?

Arbre forestier, arbre urbain ou arbre agricole : tous sont l'objet de nombreuses marques d'intérêt.

À travers les âges, la ressource forestière a toujours été valorisée pour les besoins humains, qu'ils soient à usage énergétique, pour la construction d'habitats ou d'autres produits industriels comme les bateaux, les meubles, les tonneaux ou le papier.

La forêt est encore assurément au cœur des enjeux de notre siècle, que ce soit à l'échelle mondiale, européenne, nationale ou locale. Au-delà des usages traditionnels, l'engouement aujourd'hui pour les matériaux biosourcés, en substitution aux produits à base de ressources fossiles, ouvre de nouvelles perspectives de développement pour les produits issus du bois.

De par sa production de matières premières renouvelables pour nos besoins quotidiens, mais aussi sa capacité à stocker du carbone, à protéger la biodiversité et les écosystèmes naturels, à créer des lieux de loisirs et de détente, la forêt a une dimension multifonctionnelle certaine. Elle est une partie de la solution pour répondre aux défis de la durabilité économique, environnementale et sociale.

La forêt est porteuse de valeurs, de représentations, d'intérêts qui peuvent être antagonistes entre eux. Comme un parallèle avec l'agriculture ou l'alimentation, les populations aiment la forêt mais sont critiques, souvent par méconnaissance, envers certaines pratiques de production et de transformation du bois. La récolte, et plus particulièrement l'acte d'abattage des arbres, en est certainement la principale illustration.

Aujourd'hui, source de conflits et d'oppositions parfois virulents, ne pourrait-on pas en faire la principale vitrine de la filière ?

Cela ne se décrète pas. Pour répondre à la fois aux attentes sociétales autour de la forêt et réactiver tout le potentiel espéré des produits bois, il est nécessaire de mobiliser toutes les parties prenantes concernées, au-delà des acteurs traditionnels de la filière. La filière forêt-bois se doit d'être exemplaire à tous les niveaux pour relever les défis et favoriser son acceptabilité.

Le potentiel de développement de la filière forêt-bois redevient important après de longues années de turbulences. Elle retrouve le devant de la scène et est porteuse d'attentes fortes. Son influence dépasse l'économie de la sylviculture. Les valeurs de propriété, de responsabilité ainsi que l'usage des forêts, qui peuvent être considérées comme fondamentales, sont elles-mêmes questionnées.

Un nouveau récit est à écrire autour de la forêt. Or aujourd'hui, il est en train de se construire en dehors de la filière. Celle-ci doit savoir reprendre la main et s'adapter aux attentes de la société et de l'économie intégrant à la fois ses valeurs immatérielles et matérielles. Ce nouveau récit fixera le cap et sera le socle fédérateur de la filière forêt-bois.

La gestion des effets du changement climatique est certainement l'enjeu le plus structurant des prochaines décennies. Bien que source d'incertitudes importantes, il est la clé de voûte des décisions entrepreneuriales du propriétaire forestier, de l'exploitant, du scieur, du transformateur, du distributeur... jusqu'à l'acte d'achat du consommateur. Si rien n'est fait, la tendance actuelle à 2100 serait d'atteindre, en France, un réchauffement des températures de plus de 3 à 4 degrés par rapport au début de l'ère industrielle, c'est-à-dire bien au-delà de l'objectif international espéré de 1,5°. À ce niveau, la capacité de résilience des forêts françaises et le potentiel de développement seraient fortement amoindris. À noter que l'on observe déjà aujourd'hui d'importants signes d'affaiblissement des forêts en France alors que la température moyenne n'a augmenté « que » de l'ordre de 1,7 degré.

Selon les sources, près de 25 % des forêts françaises seraient menacées dans leur survie, avec des situations très hétérogènes en fonction des régions et les essences dominantes, qui n'ont pas toutes la même capacité de résistance et d'adaptation. Souvent mis en avant, le puits de carbone de la forêt est menacé par les risques accrus de sécheresse et d'incendies.

Mais bien d'autres défis sont à relever à tous les niveaux :

- sur le plan économique et financier : **créer de la valeur à chaque maillon de la chaîne**, assurer de la rentabilité sur les marchés des produits du bois et des matériaux biosourcés et en outre saisir les opportunités des nouveaux usages du bois à plus forte valeur ajoutée (construction, bois techniques, etc.) ; développer de nouvelles formes de financement, public ou privé, encourageant la prise de risque, la rentabilité sur le long terme et le développement de projets collaboratifs et territoriaux ou encore à travers les politiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) des entreprises privées ;

- sur le plan environnemental : **adapter les essences aux effets du changement climatique** en favorisant la mise en œuvre de pratiques de sylviculture durable ; **valoriser le potentiel de la forêt pour l'atténuation du changement climatique** (stockage du carbone), permettre le maintien de la biodiversité, contribuer à la protection et à la rétention de la ressource en eau grâce à l'action de l'arbre sur la structuration des sols ;

- sur le plan social et humain : accompagner le **renouvellement des générations**, renforcer **l'attractivité des métiers et des formations chez les jeunes générations notamment**, utiliser des nouvelles technologies et techniques de foresterie et de transformation du bois ;

- sur le plan sociétal : construire de **nouvelles relations forêt-société**, accompagner l'évolution du rapport propriété-responsabilité ; renforcer le lien rural-urbain à travers les politiques d'éducation dès le plus jeune âge ;

- sur le plan de la gouvernance de la filière : favoriser une **représentation plus élargie, unie et lisible** des différents acteurs, permettre collectivement le développement de nouvelles sources de création de valeur et son partage équitable au sein de la filière. Les nouveaux modèles de gouvernance doivent intégrer un spectre plus large d'acteurs, notamment le monde de la recherche et de la formation. Un dialogue ouvert avec les associations environnementales doit être organisé dans un cadre à définir pour faciliter l'accompagnement des transitions lourdes qui sont demandées aujourd'hui.

En considérant tous ces enjeux de manière globale, ce qui constitue en soi un défi, dans quelle mesure les acteurs de la filière peuvent-ils créer les conditions favorables à la construction d'un projet politique collectif ambitieux, à la hauteur des enjeux et créateur de valeurs pour tous, et en mesure de fixer un cap fédérateur pour les cent prochaines années ?

En s'appuyant sur les connaissances de la filière des membres du groupe et sur les différents rapports produits ces dernières années, la présente note « Pour une filière forêt-bois française ambitieuse, dynamique et créatrice de valeur pour tous » se concentre directement sur les propositions stratégiques émises.

LES PROPOSITIONS STRATÉGIQUES

Conscients de l'importance des différents défis et attentes qui pèsent aujourd'hui sur la filière forêt-bois, de la complexité à les intégrer et les adresser de manière globale, les membres du groupe de travail ont pris le parti de les aborder de manière positive pour en saisir toutes les opportunités de développement entrepreneurial dans un esprit de filière.

Premier maillon de la chaîne, les forestiers, en tant que producteurs de la matière première qu'est le bois, ont un rôle important à jouer dans la construction d'une filière durable porteuse d'avenir sur les différents volets évoqués précédemment : économique, environnemental et social. Leurs actions auront des impacts forts pour la réussite de l'ensemble de la filière.

La gestion de la dimension temporelle est un facteur-clé de la filière forêt-bois. Le forestier prépare du bois sur le long terme : il récolte le plus souvent du bois qu'il n'a pas planté et plante des arbres qu'il ne récoltera sûrement pas. De son côté, l'utilisateur du bois réalise des achats à court terme pour faire tourner son activité immédiate. Ces deux dimensions doivent être prises en compte dans une vision stratégique.

Pour atteindre ces objectifs, quatre axes stratégiques ont été définis :

- I) Rendre attractive la filière
- II) Concilier la valorisation patrimoniale à long terme et la rentabilité à court terme
- III) Faciliter un dialogue constructif et élargi pour consolider le projet collectif
- IV) Être attentif et contributif aux nouvelles opportunités de développement pour assurer l'avenir de la filière

AXE 1 : RENDRE LA FILIÈRE ATTRACTIVE

L'attractivité de la filière est la **principale source de motivation** des acteurs à s'y investir. Cela vaut autant pour les acteurs déjà impliqués (propriétaires forestiers, scieurs, industriels...)

que pour les acteurs extérieurs qu'on souhaite attirer (étudiants, salariés, investisseurs, financeurs, consommateurs...).

L'attractivité doit se réaliser à trois niveaux : pour le grand public, pour les étudiants et les nouveaux actifs et pour les produits du bois.

Les propositions ci-dessous apportent des éléments de réflexion globale d'orientation. Bien entendu, en vue de maximiser leur efficacité et leur impact, toute stratégie de communication devra être élaborée avec des professionnels du domaine pour bien définir les objectifs et atteindre les cibles visées.

1) Renforcer les liens forêt-société et la diffusion de connaissances de base vers le grand public pour le sensibiliser

Avec l'urbanisation des modes de vie, la population ne perçoit plus le lien entre la fabrication du matériau bois et ses différents usages, la culture des arbres et la propriété de ces derniers.

Cette méconnaissance est source de tensions de plus en plus vives entre les différentes parties prenantes de la filière. Les différentes utilités de la forêt (économique, environnementale et sociale) doivent pouvoir mieux cohabiter. Les contextes du changement climatique et de la recherche d'une plus grande souveraineté nationale, notamment du point de vue industriel, doivent être vus comme des opportunités à saisir pour porter la filière comme héraut du climat, de la protection de la biodiversité menacée par les sécheresses, de la vie de nos campagnes et favoriser la relocalisation d'activités industrielles en France. Cela nécessite de retravailler l'image de la filière en favorisant les synergies entre forêt et agriculture ou encore entre l'usage du bois et le respect de l'arbre. C'est une partie du nouveau récit à écrire.

Vis-à-vis du grand public, les actions mises en œuvre au niveau local sont certainement les plus efficaces car elles s'intègrent directement

dans le cadre de vie des habitants. La dynamique doit venir des associations diverses, privées et publiques, ou des Parcs naturels régionaux par exemple², qui favorisent autant les activités de découverte et de loisirs, en lien avec le monde éducatif que les activités économiques. On peut se demander combien d'élèves de l'enseignement primaire ont déjà eu l'occasion de découvrir la forêt dans le cadre d'activités scolaires ? L'interprofession France Bois Forêt a notamment créé des supports de communication grand public, dont certains peuvent être déployés à l'entrée des forêts pour offrir des explications simples sur l'écosystème des forêts qui mériteraient d'être encore plus connus³. Les activités de l'amont et de l'aval doivent être autant valorisées auprès du public, pour expliquer les différents métiers et les usages du bois.

D'autres initiatives comme celles engagées dans la forêt de Chantilly (Oise et Val-d'Oise) sont également des expériences positives pour favoriser le lien forêt-société. La forêt de Chantilly, propriété de l'Institut de France, est une forêt de 6 500 ha de grande valeur économique, environnementale et sociale. Elle est lourdement affectée par les impacts négatifs du changement climatique. L'Institut de France mène de front un programme très ambitieux et de long terme d'adaptation et de sauvegarde de la chênaie qui associe la recherche académique, l'expérimentation, la société civile et la gestion forestière. Ce programme est construit à partir du territoire en associant et impliquant étroitement tous les acteurs avec une volonté forte d'échanges et de partage des résultats au sein et au-delà du territoire dans une approche de « lieu-vitrine » de recherche-action⁴. Les sciences participatives ont ici toute leur place. La nature et l'orientation de ces actions émer-

geront avant tout de la créativité des acteurs locaux qui ont une connaissance fine de leur territoire⁵. C'est assurément un travail sur le temps long qui repose sur la motivation des acteurs de terrain et le soutien pérenne des Pouvoirs publics. Des projets de mécénat privé peuvent aussi se développer dans le cadre notamment des politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), dans lesquelles les actions en faveur de la forêt sont souvent mises en valeur.

En tant que tête de pont, l'interprofession peut contribuer à valoriser toutes ces initiatives locales en les promouvant sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux...) avec l'objectif de favoriser les partages d'expériences et l'émulation à travers la France.

2) Attirer les étudiants et les jeunes actifs dans les métiers et les formations de la filière

Au-delà de compenser les carences d'attractivité actuellement constatées, un objectif ambitieux pourrait être de faire de cette filière une filière d'excellence afin de devenir excédentaire en compétences et en main-d'œuvre pour valoriser le savoir-faire français à l'international.

À l'instar d'autres pays européens comme la Belgique, avec une réelle ambition transformatrice, la France pourrait devenir exportatrice de main-d'œuvre qualifiée. Dans le nord de la France, les entreprises forestières belges (la Belgique étant le principal partenaire commercial de la France) proposent leurs services clés en main aux propriétaires forestiers en se déplaçant avec leurs matériels et leurs équipes de qualité. Quelles sont les raisons de leur réussite économique et organisationnelle qui pourraient inspirer les entreprises françaises ? Des dynamiques similaires

2 <https://www.questionsforet.com/>

3 <https://franceboisforet.fr/nos-parutions/>

4 Pour en savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=wUWvMLIB_hM

5 L'État a lancé en 2023 un appel à manifestation d'intérêt pour encourager au niveau infra régional la création de lieu de dialogue forêt-société : <https://agriculture.gouv.fr/dialogue-foret-societe-laureats-de-lami-demarches-de-concertation-territoriale-pour-valoriser-la>

existent aussi dans le secteur agricole, notamment dans la filière pomme de terre. Ces échanges s'appuient notamment sur les relations de proximité territoriale et culturelle.

La France peut viser un tel objectif et devenir une locomotive de l'économie du bois en Europe. Or aujourd'hui, la filière bois française souffre clairement d'un manque de main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes. Les écoles forestières de tous niveaux font état régulièrement de manque de moyens et d'attrait des élèves et étudiants même si des disparités sont constatées. Au niveau ingénieur, le domaine du bois est l'une des branches les moins attractives (en volume) pour les étudiants même si les cursus forestiers attirent plus de candidats qu'il n'y a de places disponibles. Toutefois, il apparaît que la principale marque d'intérêt des étudiants porte sur la dimension environnementale de la formation plus que sur le volet de la production au départ. Cette dimension est abordée plus tard dans le cursus. Il est donc encore constaté une forte dichotomie entre les deux dimensions économique et environnementale qui empêche d'aborder pleinement la multifonctionnalité de la production de la forêt. La conciliation des enjeux économiques et environnementaux est essentielle pour assurer la soutenabilité des modèles de développement du futur. Cette approche pourrait être élargie à toutes les formations ayant trait à la valorisation des matériaux biosourcés.

Au contraire, les formations plus opérationnelles et pratiques (niveaux inférieurs au baccalauréat) rencontrent plus de difficultés à recruter des élèves. Or celles-ci sont tout aussi importantes pour construire des équipes professionnelles sur le terrain. Les conditions de travail et les rémunérations sont des conditions d'attrait importantes mais pas uniques.

En effet, les dimensions sociologiques de cette situation sont importantes (cadre de vie, ressources financières...). La filière forêt-bois se déploie plus naturellement en zones rurales plu-

tôt qu'en zones urbaines. Cet aspect joue un rôle non négligeable dans le choix de carrière et de vie des actifs de la filière. Relativement au niveau de qualification, les conditions d'attrait des cadres sont différentes de celles des salariés opérationnels. Les cadres sont par nature plus mobiles et peuvent décider plus facilement de changer de région en s'intéressant à la fois aux perspectives d'emploi et à l'espace de vie familial. Les salariés plus opérationnels au niveau de la production sont le plus souvent sédentaires et regarderont plutôt les perspectives d'emploi de leur bassin de vie originel. Ainsi, les écoles forestières, notamment les centres de formation d'apprentis (CFA), doivent être bien ancrées dans les territoires de production forestière pour cibler en premier les jeunes qui vivent dans ces bassins en offrant une formation polyvalente. De plus, les métiers du bois, étant principalement des métiers pratiques, quel que soit leur niveau, il apparaît évident qu'une plus étroite collaboration entre les centres de formation et les entreprises d'un même bassin d'emploi peut permettre une meilleure adéquation des besoins. La valorisation des produits biosourcés (bois et autres fibres végétales) doit être partie intégrante des formations des métiers du bois, dans un esprit gagnant-gagnant

a) Renforcer le recours à l'apprentissage

L'apprentissage est l'une des principales voies à mettre en œuvre. Son attrait doit être encore renforcé. **La formation par alternance et l'apprentissage en particulier présentent de nombreux avantages** pour les différentes parties : formation théorique et pratique, optimisation et utilisation de matériels sophistiqués dont l'acquisition représente des coûts élevés pour les centres de formation, intégration progressive des élèves dans les entreprises. Les objectifs visés sont **d'améliorer l'employabilité et l'opérationnalité des jeunes formés et les coopérations étroites entre les écoles et les professionnels**. À noter que la formation par apprentissage de niveau ingénieur fonctionne également plutôt bien. L'ONF reste le principal employeur des ingénieurs par alternance, suivi

par les scieries et les coopératives. Les dispositifs publics financiers de soutien à l'apprentissage sont nombreux et évoluent régulièrement. Ils doivent être préservés et promus davantage.

La situation est plus complexe pour les jeunes apprentis des niveaux de qualification inférieurs. Sur le plan humain, les élèves inscrits dans les centres de formation d'apprentis sont essentiellement des personnes provenant des territoires limitrophes et qui sont encore très jeunes. Leur capacité et leur appétence de mobilité sont moindres. **Des services d'accompagnement pour la mobilité, voire le logement doivent être développés en parallèle. De tels services sont plus difficiles à offrir par les structures de petite taille que sont par exemple les entreprises de travaux forestiers (ETF) d'où l'intérêt, certainement, qu'elles puissent agir en coopération pour mutualiser les moyens.**

Les entreprises de travaux forestiers pourraient trouver intérêt également à favoriser des **rapprochements entre elles afin d'améliorer leurs capacités d'encadrement** pour accueillir davantage de jeunes en formation. Ces rapprochements pourraient être permis par des structures qui garantissent leur indépendance par rapport à leurs donneurs d'ordre. Pour ce faire, il pourrait être opportun **de développer ou favoriser l'usage de structures collectives de type groupement d'employeurs afin d'assurer le portage salarial des maîtres de stage et l'emploi d'apprentis.** En limitant leur objet au volet « emploi », ces groupements permettraient à la fois de mutualiser les coûts pour les petites entreprises, offrir des emplois à temps plein pour les salariés et surtout préserver l'indépendance commerciale des entreprises forestières dans le cadre des appels d'offres.

b) Favoriser les rapprochements entre les différents niveaux de formation et la mutualisation des moyens

Au niveau de la formation, il peut être opportun également de **rapprocher les formations de cadres et de non-cadres afin que les deux niveaux puissent se rencontrer dans le but de développer une meilleure connaissance réciproque et de favoriser les meilleures conditions de management des personnes et le travail d'équipe futur.** Cette dimension du management est souvent mal appréhendée dans les formations supérieures de type BTS (brevet de technicien supérieur) ou ingénieur. Ce décloisonnement peut être bénéfique et stimulant pour l'ensemble des personnes concernées. À noter que le Centre INRAE de Nancy propose des stages de sciences participatives comme CiTIQUE⁶ qui permettent de faire travailler ensemble des publics de tous niveaux. Sur la base de ces méthodes pédagogiques, il pourrait être imaginé des sessions sur des sujets du type « comment réduire l'impact d'une coupe rase ».⁷

La formation forestière et des métiers du bois est aujourd'hui très fortement régionalisée et les Régions investissent beaucoup pour leur propre territoire. Cette situation présente à la fois des avantages et des inconvénients. L'avantage est de permettre d'être au plus près des besoins locaux, notamment quand les acteurs professionnels sont impliqués dans les prises de décision. Toutefois, il est également constaté que des besoins similaires peuvent s'exprimer sur des territoires proches géographiquement mais relevant de deux entités régionales différentes. **Favoriser les collaborations entre régions limitrophes pourrait être une source d'optimisation des moyens et des investissements et d'amplification des impacts sur les territoires.** Cela se fait sur d'autres thématiques comme celles relatives au développement de la bioéconomie où les

6 www.citique.fr

7 D'autres démarches existent, portées notamment par l'Institut européen de Formation des Compagnons du Tour de France, dont le FCBA et le Cluster Robin.s sont partenaires.

Régions Hauts-de-France, Grand Est, Normandie et Île-de-France ont noué des partenariats et peuvent être amenées à promouvoir des appels à manifestation d'intérêt en commun⁸.

La récolte est un nœud d'étranglement sur le plan de la formation. Trouver une main-d'œuvre qualifiée est difficile. Pour répondre à ce besoin, **des accords de partenariats pourraient être élaborés entre les écoles et les entreprises de travaux forestiers pour développer un socle de compétences standardisées (bonnes pratiques)**. L'acte de récolte doit devenir une vitrine du savoir-faire forestier à la fois sur le plan professionnel et sur le plan sociétal.

Les centres de formation forestière sont la plupart du temps des petites structures aux moyens limités qu'ils soient financiers ou humains. **La mutualisation des moyens pourrait notamment permettre de mieux équiper ces établissements en matériel sophistiqué (abatteuses par exemple), former les bûcherons à tous les outils (tronçonneuses et abatteuses), former les chauffeurs des abatteuses et plus globalement aux bonnes pratiques de gestion des chantiers forestiers dans le respect des écosystèmes. Former des entrepreneurs de travaux forestiers plus polyvalents pourrait constituer un facteur d'attractivité et un moyen de leur permettre de s'adapter à différents types de chantiers et de contraintes environnementales.** L'objectif poursuivi est d'apporter une pédagogie efficace et efficiente aux étudiants en formation qui intégreront les entreprises de la filière. Les ETF doivent aussi être formées à la sylviculture en évitant la surspécialisation « bûcheron » par rapport à « ouvrier de travaux » plus généraliste et adaptable. La responsabilité doit ici être partagée entre les responsables du système de formation, leurs financeurs et les entreprises bénéficiaires.

c) Mettre en œuvre des actions de communication simples et reprenant les codes de la jeune génération actuelle

Pour attirer les jeunes vers la filière forêt-bois, la communication est importante. **Des opérations de communication à l'attention des jeunes peuvent être réalisées pour mettre en valeur les opportunités offertes dans la diversité de ces métiers.** En raison du coût élevé de telles actions, avec une certaine difficulté à évaluer les retombées, il devrait être privilégié des actions concrètes de terrain avec une cible précise plutôt qu'un objectif d'image nationale plus intangible. Toutefois, quand des campagnes de communication nationale existent, portées notamment par le ministère de l'Agriculture ou la profession comme l'ANEFA, le secteur forestier doit être pleinement mis en valeur aux côtés des autres secteurs agricoles (cf. opérations de type l'Aventure du Vivant, les Journées Nationales de l'Agriculture, l'Agriculture recrute...). Sur le plan du financement d'une telle campagne de grande ampleur, les fonds interprofessionnels via les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) peuvent être utilisés à cet effet en complément des financements des Régions pour orienter sur des besoins plus territorialisés si nécessaire.

Une campagne de promotion des métiers de la forêt et du bois pourrait être conduite portant des messages simples du type : **« Je travaille dans la filière forêt-bois et j'en suis fier »**⁹. Une telle campagne de promotion doit bien entendu être préparée avec minutie afin de bien identifier les cibles prioritaires. Ci-après, quelques éléments de propositions pour des actions de communication :

- prioriser les actions locales afin d'être au plus près des besoins et des publics cibles, éventuellement avec un esprit décalé pour attirer l'attention ;

⁸ Ouverture de l'AMI interrégional Grand Est, Hauts-de-France et Normandie « Fibres naturelles à usages textiles et matériaux » en avril 2023.

⁹ Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé une initiative similaire « je filme le métier qui me plaît » qui fête en 2023 son seizième anniversaire : <https://www.agri-mutuel.com/actualites/la-16eme-saison-est-lancee/>

- les actions conduites doivent permettre notamment d'offrir des opportunités d'emplois, de stages, de visites d'entreprises ;
- pour les plus jeunes, comme les futurs apprentis par exemple, utiliser les réseaux sociaux de type TikTok et proposer, par exemple, des concours de pitchs sous forme de vidéos courtes réalisées directement par les jeunes professionnels dans lesquelles ils raconteraient leur métier et/ou leur formation avec des cadeaux simples à gagner (téléphones, consoles de jeux vidéo, chères cadeaux, places de cinéma, de concert...);
- faire parler des bûcherons, des étudiants, des jeunes actifs, des architectes, des gestionnaires forestiers, des commerçants, des scieurs, des ouvriers ou ingénieurs industriels, des professionnels du bâtiment, des producteurs de pellets...;
- porter des messages simples, sincères, qu'ils soient d'ordre techniques ou plus personnalisés, par des personnes incarnant leur métier, en s'adaptant aux attentes des nouvelles générations.

Les pistes sont nombreuses et doivent être élaborées avant tout avec les acteurs de terrain (entreprises, formateurs...) et les professionnels de la communication.

3) Promouvoir les produits à base de bois et biosourcés

Au regard de l'objectif de développer des modèles de production et de consommation plus durables, qui préservent les ressources naturelles (énergies, matières premières...), les produits à base de bois et de fibres végétales, en tout ou partie, présentent de nombreux avantages qu'il faut rappeler et promouvoir auprès du plus grand nombre. L'objectif est de générer un renouveau de l'utilisation du bois.

Pour valoriser les produits bois en tant que tels, la filière (au sens collectif du terme) devrait se positionner plutôt comme « influenceur ». Pour ce faire, il peut être opportun de communiquer sur les pro-

duits bois comme des produits durables, avec des impacts positifs sur le climat, valorisant nos territoires, permettant une plus grande sobriété dans l'usage des ressources notamment par leur durée de vie longue et leur recyclage en fin de vie. L'important serait de veiller à ce que les messages parlent au plus grand nombre en faisant s'exprimer des personnes du terrain de manière simple. Le contexte actuel est encore plus sensible et légitime au lancement d'une telle campagne. Les caractères vertueux du bois peuvent être également abordés sous leur rapport qualité-prix, leurs performances techniques, leur qualité sanitaire et environnementale. Le bois ne peut être pensé comme un matériau hégémonique mais plutôt pour ses combinaisons positives avec d'autres matériaux selon les usages. À noter que des campagnes d'informations peuvent être aussi conduites par d'autres secteurs au détriment des produits du bois, notamment dans le secteur de la construction.

La valorisation des usages du bois et des produits biosourcés est un message qui peut être porté par des professionnels divers et des consommateurs du quotidien. Il pourrait s'agir d'architectes, des personnes habitant des maisons à ossature bois, des professionnels du bâtiment, des fabricants de meubles, artisans ou industriels...

L'origine France du bois doit être valorisée en priorité. L'initiative Bois de France¹⁰ portée par la Fédération Nationale du Bois (FNB) est à souligner et va dans ce sens. Les effets de la démarche peuvent être amplifiés si elle est faite en complément des certifications environnementales qui garantissent une gestion forestière durable sur l'ensemble de la chaîne de production (PEFC¹¹ et FSC¹²). Ces initiatives ont des effets structurants.

Ces campagnes de promotion générale pourront être cofinancées par les acteurs économiques immédiatement concernés sans velléités commerciales. Elles ont plus vocation

10 <https://bois-de-france.org/le-label/>

11 <https://www.pefc-france.org/le-label-pefc/>

12 <https://fsc.org/en>

à porter des messages de marketing informationnel plus que de faire de la publicité. De manière pédagogique à destination du grand public, elles pourront montrer la diversité et la richesse de nos forêts, de nos savoir-faire locaux et des nombreux usages du bois.

Pour l'image et pour amplifier l'impact, il pourrait être judicieux de mobiliser des personnalités reconnues pour leur aura grand public et

leur pédagogie telles que Jamy Gourmaud, Mac Lesggy ou Mathieu Duméry et/ou encore via une chaîne Youtube reprenant les codes des Youtubeurs.

Bien entendu, toute campagne de promotion devra être conçue avec des professionnels de la communication permettant de bien définir les cibles avec des outils adaptés en s'inspirant d'autres filières économiques.¹³

SYNTHÈSE DE L'AXE 1

- Faire de la France un pays excédentaire en main-d'œuvre et en matériels de qualité ;
- renforcer l'attrait de l'apprentissage pour les entreprises de la filière bois et le décroisement des formations ;
- développer les collaborations interrégionales pour mutualiser et renforcer les moyens des écoles forestières et des métiers du bois en les dotant des outils pédagogiques les plus sophistiqués et créer des liens entre les différents niveaux de formation ;
- favoriser les contrats de partenariats entre les centres de formation et les entreprises de travaux forestiers (acquisition et utilisation de matériels) ;
- favoriser la mise en place de groupements d'employeurs entre les entreprises de travaux forestiers pour mutualiser les moyens d'embauche de personnels encadrants et d'apprentis tout en laissant la pleine liberté commerciale aux ETF dans les appels d'offres ;
- intégrer les métiers et les formations de la filière bois dans les grandes campagnes promotionnelles portées au niveau national dans le domaine de l'agriculture ;
- mener des campagnes de promotions spécifiques sur les métiers de la forêt et du bois au plus près des besoins des territoires et des publics cibles ;
- mener des campagnes de marketing informationnel sur les produits bois, dérivés et sur les fibres végétales dans toute leur richesse à l'attention du grand public et des professionnels prescripteurs.

18

40

13 Cf. campagne pour les métiers de la construction lancée début 2023 : <https://laconstruction.fr/>, CCCA-BTP ou celle sur les métiers du nucléaire : <https://www.monavenirdanslenucleaire.fr/>

AXE 2 : CONCILIER VALORISATION PATRIMONIALE À LONG TERME ET RENTABILITÉ À COURT TERME

L'objectif de cet axe stratégique est de favoriser la **création de valeur patrimoniale et économique de la propriété forestière** en facilitant une plus grande implication de tous les acteurs.

1) Favoriser l'inclusion de tous les propriétaires forestiers pour une gestion durable des massifs forestiers avec l'appui des autorités publiques territoriales

L'implication des petits propriétaires est primordiale.

66 % des propriétaires forestiers d'aujourd'hui possèdent moins d'un hectare et 22 % entre un et quatre hectares (soit 88 % en cumul)¹⁴. Une partie importante de ces propriétaires, pour diverses raisons, n'est pas pleinement identifiée et ne sait pas où se trouvent leurs parcelles. En outre, seuls 36 % des forêts privées sont dotées d'un document de gestion. Or disposer d'un tel document permet une meilleure valorisation du patrimoine forestier. À noter également que les acteurs industriels sont aussi d'importants propriétaires forestiers et contribuent à la dynamique des transactions sur le marché.

Le morcellement du patrimoine forestier est un fait qui persiste depuis plusieurs décennies en dépit de l'existence de divers outils réglementaires et fiscaux disponibles (Groupement forestiers, Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier (GIEEF)) et des actions volontaires à l'échelle des territoires qui ont été mises en œuvre. Malgré les difficultés à provoquer un grand mouvement de remembrement, comme cela a eu lieu dans le secteur agricole à partir des années 1960, cet objectif ne doit pas disparaître. L'encouragement au regroupement des parcelles doit rester

une priorité des politiques publiques. Toutefois, cela ne doit pas être un prétexte pour ne pas avancer sur les sujets de fond.

En conséquence de ce morcellement, il est évident que, sur le plan économique, les petites parcelles détenues ne constituent pas la principale source de revenus du propriétaire, ce qui peut se traduire par un désintérêt dans la gestion de ce patrimoine. Mais à l'échelle collective, la gestion est cruciale.

L'important est plus la gestion des parcelles que la propriété en tant que telle. L'objectif visé est de permettre l'identification et l'implication des propriétaires forestiers dans la gestion de leur propriété à l'échelle d'un territoire, qu'il faut bien délimiter physiquement pour obtenir le meilleur impact possible (massif forestier dans lequel la parcelle se situe et/ou la commune, par exemple). Sur certains territoires, de telles dynamiques volontaires ont pu avoir lieu grâce à des personnes dynamiques et leaders. Elles doivent être encouragées notamment par des soutiens publics ciblés.

En outre, pour permettre de renforcer la **professionnalisation du rôle du propriétaire forestier**, il est essentiel que ce dernier **s'appuie plus fortement sur un gestionnaire** qui doit être perçu comme un **véritable partenaire et allié pour assurer la meilleure gestion de son patrimoine**. La mise en commun de la gestion peut d'ailleurs favoriser le recours à des gestionnaires forestiers. La gestion du risque Incendie¹⁵, qui va en s'accroissant et qui concerne désormais tous les territoires va accélérer le besoin de gestion collective à l'échelle des massifs et l'engagement de tous les propriétaires. Il n'est pas improbable de penser que le cadre coercitif se durcisse encore ces prochaines années pour des raisons de sécurité publique nationale.

Dans cette démarche de grande ampleur, **deux acteurs mériteraient de voir leur rôle renforcé : le maire et le notaire.**

14 Chiffres clés 2021, Fransa.

15 Les cadres européen et français n'ont cessé de se renforcer sur ce point depuis les années 1980. Nous pouvons citer la dernière loi forestière promulguée le 10 juillet dernier (loi n° 2023-580, JO 11 juil. 2023).

Tout d'abord, le rôle du maire.

Le maire a un rôle clé à jouer. C'est l'autorité publique territoriale la plus proche des populations. L'objectif visé est de lui **permettre d'avoir une connaissance complète du parcellaire forestier de sa commune avec l'identité des propriétaires.** Or dans beaucoup de situations, un nombre important de propriétaires n'est pas identifié et ce depuis parfois plusieurs générations. Ce manque de recensement est notamment le fait de la taxe foncière non prélevée sur les petites parcelles.

Il s'agit de **mettre en place un dispositif législatif permettant au maire de lancer une démarche d'identification des propriétaires de chaque parcelle dans un délai prédéfini.**

Si le propriétaire d'une parcelle n'est pas connu, le maire aurait le pouvoir de lancer une opération d'information publique et/ou de mobiliser des moyens de recherche (de type recherche généalogique sur le principe des procédures successorales) avec l'appui notamment des notaires ou d'agences spécialisées.

Après un certain délai de recherche prédéfini, et malgré les moyens mis en œuvre, si la démarche n'aboutit pas à identifier le ou les propriétaires, le maire (ou les services de l'État appropriés) **pourrait décider de mettre en vente la parcelle concernée.** À défaut de vente fructueuse, la propriété en reviendrait à la commune. En termes de temps, l'objectif est que le processus se fasse dans un délai raisonnable (2 ans par exemple) afin de dynamiser les opérations. Si le propriétaire venait à se manifester dans un délai raisonnable à définir après acquisition par la commune, il pourrait être imaginé la possibilité de retrouver la propriété de la parcelle auprès de la commune soit obtenir un dédommagement financier. Mais après ce deuxième délai écoulé, la commune pourrait entreprendre un processus de vente à des acteurs privés, cette fois irréversible. Le droit de préférence des voisins, instauré en 2010, serait maintenu voire facilité dans sa mise en œuvre, notamment pour les notaires.

Le notaire, de son côté, en tant que premier interlocuteur des familles dans les situations de succession, a également un rôle important à jouer pour assurer la transmission des patrimoines, sensibiliser les familles propriétaires de biens forestiers et pour informer les différentes entités publiques concernées des changements de propriétaires. Dans les faits, de nombreux descendants n'ont même plus connaissance d'éventuelles parcelles en propriété dans la famille. Dans ce cas, la procédure évoquée plus haut s'appliquerait.

Pour faciliter les missions du maire et du notaire, un guichet unique pourrait être créé. **Ce rôle pourrait revenir au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).**

L'objectif absolu de ces procédures proposées est de permettre in fine d'engager le propriétaire dans une politique de gestion responsable de ses biens. La propriété resterait individuelle mais la gestion deviendrait commune.

2) Développer la gestion collective des massifs forestiers

L'objectif visé ici est double : **provoquer une gestion des parcelles plus cohérente à l'échelle d'un territoire défini et responsabiliser l'ensemble des propriétaires de ce territoire.**

Les avantages d'une gestion commune pour les propriétaires forestiers sont notamment de **réduire les coûts** pour mobiliser plus de bois et produire les documents de gestion durable (économies d'échelle). Ces coûts sont souvent rédhibitoires pour les petites parcelles et n'incitent pas les propriétaires à agir. Une incitation fiscale (de type réduction ou crédit d'impôt) peut être mise en place pour accélérer le mouvement.

Différentes actions peuvent être envisagées selon les contextes locaux et les niveaux d'exigence souhaités. L'idéal est de favoriser les démarches volontaires en s'appuyant sur un cadre réglementaire incitatif et protecteur.

La gestion en commun peut se faire dans le cadre d'un organisme de gestion et d'exploitation forestière en commun (OGEF)¹⁶ : « Son activité principale est la mise en valeur des forêts de ses adhérents par la mise en commun de moyens humains et matériels permettant l'organisation de la gestion sylvicole, la récolte et la commercialisation des produits forestiers, notamment en vue de l'approvisionnement des industries de la transformation du bois.

Son statut juridique et les conditions de son agrément sont fixés par décret ».

Une autre façon d'encourager la gestion en commun, sur les bases de la gestion en copropriété, serait de favoriser les Associations Syndicales de Propriétaires (ASP)¹⁷. Ces ASP sont souvent utilisées pour la gestion des incendies mais rien n'empêche de voir plus grand et de s'en servir pour une gestion plus globale.

Encadré 1

L'association syndicale de propriétaires (ASP)

Une association syndicale de propriétaires (ASP) est un groupement de propriétaires fonciers qui a pour objet la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages, la réalisation de travaux ou des actions d'intérêt commun avec les objectifs suivants :

- Prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances
- Préserver, restaurer ou exploiter des ressources naturelles
- Aménager ou entretenir des cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers
- Mettre en valeur des propriétés

Il existe trois types d'ASP :

- L'association syndicale libre (ASL) est une personne morale de droit privé : Groupement de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun (entreprises, sociétés civiles, associations, État, collectivités territoriales, etc.). Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales. Il peut aussi n'être constitué que d'un seul membre (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée - EURL - par exemple).
- L'association syndicale autorisée (ASA) est un établissement public à caractère administratif.
- L'association syndicale constituée d'office (ASCO) est un établissement public administratif créé par le préfet.

Les droits et obligations de l'association sont liés aux immeubles compris dans le périmètre syndical.

Toute personne qui possède ou achète un immeuble inclus dans le périmètre syndical est automatiquement membre de l'association jusqu'à sa dissolution.

La mise en place de telles entités collectives doit être encouragée sur tout le territoire afin qu'aucun propriétaire ne se retrouve isolé.

Les objectifs visés par la création des Associations Syndicales de Propriétaires sont les suivants.

- Favoriser une animation territoriale du massif forestier et l'implication des propriétaires ;
- élaborer un règlement intérieur / règlement collectif : **définition de la stratégie collective,**

règles de fonctionnement, répartition des tantièmes à due proportion des hectares détenus au sein du massif, règles de majorité, procédures diverses, etc. ;

- élaborer les documents de gestion durable ;
- discuter collectivement** du choix des essences, des modes de cultures, de l'organisation optimale des récoltes, de l'emploi de salariés ou prestataires extérieurs, etc.

16 Article L331-1 à L331-7 du code forestier : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEX000025244092/LEGISCTA000025247332/

17 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1319>

L'emploi d'un animateur de l'ASP pourrait être financé en partie par les Collectivités territoriales sur la base d'un projet de territoire dans un cadre à définir entre les différentes parties prenantes (contrat d'objectifs, durée du soutien...).

À noter que ce mouvement pourrait faciliter la création ou le développement de coopératives privées ou publiques ou mixtes (de type SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif) si les propriétaires forestiers le souhaitent.

L'organisation par massif sera d'autant plus facile à mettre en œuvre si elle peut s'appuyer sur des scieries locales dont le périmètre de collecte maximal se situe entre 100 et 200 kilomètres.

3) Favoriser l'émergence de filières localisées

Sur le modèle des appellations d'origine contrôlée (AOC), comme il en existe dans le secteur viticole par exemple, il peut être opportun d'étudier la mise en place de modèles collectifs locaux qui permettraient de favoriser les relations autour d'un produit localisé à forte valeur ajoutée. L'objectif poursuivi serait avant tout économique : créer de la valeur (marge) et favoriser son partage équitable.

Les systèmes AOC offrent un cadre juridique global et peuvent inspirer des démarches collectives de création de valeur pour la filière bois. La prise d'engagements forts est source de sécurité et de responsabilité pour les acteurs impliqués. Une AOC repose sur différentes caractéristiques qui font leur succès :

- un territoire délimité (indication géographique);
- un produit avec des critères de production et des caractéristiques techniques définies par un cahier des charges ;
- un système de traçabilité des différentes étapes de production et de transformation ;
- une garantie d'origine et des règles de régulation de l'offre ;
- une gouvernance équilibrée entre les différentes parties.

Cette liste n'est pas exhaustive et les critères d'intérêt à retenir doivent être le fruit d'une élaboration collective entre les différentes parties prenantes fondatrices.

Dans les filières les plus performantes (par exemple celle du champagne, du Comté...), le premier facteur du succès est la maîtrise de la production. L'objectif est de **répondre aux besoins d'un marché** en rationnant l'offre pour être en dessous de la demande et générer de la valeur par l'effet rareté du produit. Les acteurs de la production et ceux du négoce doivent trouver un équilibre (liens d'interdépendance) pour maintenir cette valeur supplémentaire. L'objectif recherché de cette collaboration n'est pas le moindre coût mais **l'optimisation de la valeur sur un temps long**, celui de la forêt. Le collectif constitué déciderait chaque année des arbres à récolter, des politiques de replantation et de renouvellement, et de la mise en œuvre d'une gestion de qualité (critères de production) sur plusieurs générations. La création de valeur peut se retrouver à la fois dans le produit bois vendu mais aussi dans le prix de la parcelle. **Le collectif constitué peut aussi décider de la mise en commun de ressources financières pour financer des services d'appui technique, des opérations de protection de l'appellation et de communication-promotion.**

Dans ce type de coopération, les différentes parties doivent être bien organisées. Des syndicats forts et unifiés, pour dépasser les intérêts individuels, sont des éléments clés de la réussite commune.

Pour l'exemple, le produit chêne (le chêne blanc est une spécificité française reconnue internationalement), considéré comme un produit de luxe (le « Roi de la forêt »), pourrait se prêter aisément à ce type de démarche. Plusieurs territoires pourraient s'organiser sur ce produit. **L'appellation « chêne français » doit être ardemment défendue et promue. Le chêne peut servir de locomotive.** De telles approches permettraient de

rapprocher à la fois les propriétaires privés, l'ONF, les scieurs, les mérandiers, les tonneliers et des acteurs industriels spécialisés. Une première action pour créer un dialogue pourrait être de partir d'un produit spécifique et prestigieux comme le merrain. Au-delà du produit noble, le collectif peut aussi organiser la valorisation des bois secondaires et des coproduits pour maximiser le retour de valeur sur l'ensemble du produit bois et des autres essences du massif. La réglementation dans la construction doit aussi être développée en parallèle pour favoriser les usages des feuillus car la réglementation actuelle concerne principalement les résineux.

Différentes AOC forestières existent. La première est l'AOC bois de Chartreuse, obtenue en 2018, une première en France concernant un produit du bois. La démarche présente l'originalité de mettre en avant à la fois les qualités mécaniques et esthétiques des produits (pour la construction en particulier) et les conditions de durabilité de la gestion forestière et de la production. La transformation repose sur quatre scieries de taille moyenne réparties sur l'ensemble du massif, une zone correspondant au parc naturel régional (PNR) de la Chartreuse (soit 767 km²)¹⁸. Il existe également l'AOC bois du Jura, homologuée en 2019.¹⁹

Le peuplier peut aussi servir de base à un **système de collaboration spécifique**. Culture à rotation plutôt courte (autour de 20 ans) pour une espèce de bois, le peuplier est le plus souvent considéré comme une culture de diversification agricole. En tant que matériau, il apporte une alternative de qualité au plastique. Du fait de cette caractéristique de production et de ses usages industriels (décoration d'intérieur de caravane, de bateaux, mobilier, construction...), la filière du peuplier est aussi propice à une organisation très étroite de l'amont à l'aval. Les

industriels spécialisés ont besoin de s'assurer d'un approvisionnement de qualité à court terme et en continu. Au regard des exigences de qualité à chaque étape de la production, il semble essentiel que les industriels transformateurs exercent une influence forte sur les producteurs d'arbres en assurant un suivi technique des pépinières. Chaque tâche (choix des plants, plantation, élagage, coupe, débardage, transport, stockage) doit être professionnalisée et assurée par des entreprises robustes et expertes. En contrepartie, les producteurs augmenteraient la valeur des arbres et leur rentabilité économique. S'appuyer sur des exploitants mandatés peut être un facteur d'efficacité de la relation entre le propriétaire forestier et l'industriel.

Outre les AOC, il peut être aussi utile d'encourager la mise en place de pôles territoriaux du bois. Sur les territoires où des acteurs du bois sont implantés, notamment des acteurs industriels (par exemple comme l'entreprise Garnica à Sainte-Savine près de Troyes dans l'Aube, des usines de valorisation de coproduits du bois, des fabricants de meubles...), il peut être opportun de **faciliter la mise en place d'instances d'échanges pour permettre la connaissance réciproque avant de développer des lieux de dialogue et de coopération économique plus avancés.** Ces « Pôles Bois » peuvent être appuyés par des structures consulaires comme les Chambres de commerce et d'industrie qui assureraient l'animation locale et l'appui à la structuration de projets. Cela permettrait la mise en place de passerelles et des rapprochements entre les acteurs de l'amont et l'aval des filières. Ces acteurs organisés constituent également des interlocuteurs de premier plan pour les financeurs publics, notamment les Régions et les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

18 Callois, Jean-Marc, *Le renouveau des territoires par la bioéconomie*, éditions Quae, 2022, page 94.

19 Arrêté du 8 mars 2019 portant homologation du cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Bois du Jura », *JORF*, 19 mars 2019 ; <https://aocboisdujura.fr/presentation-aoc-bois-du-jura>

4) Renforcer le rôle du courtier ou de l'exploitant forestier

L'objectif est de favoriser les bonnes relations entre les producteurs de bois et les acheteurs. Sur un plan économique, le but visé est d'obtenir un meilleur retour de la valeur au producteur pour qu'il s'engage sur le long terme dans la production de telle ou telle essence et que l'acheteur ait une meilleure garantie d'approvisionnement.

Le courtier a vocation à être un acteur de la maîtrise des marchés et de l'organisation de l'approvisionnement en bois ce qui faciliterait la contractualisation dans la filière. Il doit devenir le partenaire de confiance entre les acteurs pour permettre la création de marges financières à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

Pour maximiser les bénéfices attendus de son rôle, le métier de courtier doit être pleinement reconnu dans la filière pour être un véritable partenaire entre l'amont et l'aval. À ce jour, le métier de courtier n'existe pas vraiment dans la filière. Seul l'exploitant forestier non-scieur effectue une partie des missions de courtage

sans que cette fonction soit reconnue en tant que telle.

Par sa connaissance à la fois des bois disponibles et des besoins des acheteurs, le courtier serait la personne le mieux à même d'être un intermédiaire de confiance pour réaliser les contrats. L'acheteur contractualiserait avec le courtier, et charge au courtier ensuite d'acheter le bois souhaité, en quantité et en qualité voulues, auprès des propriétaires forestiers. Le but est de trouver un marché pour tous les bois disponibles en valorisant toutes les parties de l'arbre de la tête aux pieds. Son rôle d'intermédiaire permettrait de fluidifier les marchés. Le courtier renforcera sa légitimité et sa raison d'être par la valeur ajoutée du service proposé et son agilité à évoluer dans le temps en fonction des besoins.

Il est donc proposé de créer un véritable métier de courtier en bois pour faciliter les relations commerciales entre le propriétaire forestier et l'acheteur de bois. La reconnaissance pleine et entière de cette profession et de leur syndicat représentatif par les pouvoirs publics et leur représentation dans les instances de décision interprofessionnelle permettrait de rééquilibrer la filière.

SYNTHÈSE DE L'AXE 2

- Favoriser l'inclusion de tous les propriétaires forestiers pour une gestion durable des massifs forestiers ;
- développer les modes de gestion collective des massifs forestiers (OGEF, ASP, GIEEF, Coopératives...) adaptés aux contextes locaux ;
- renforcer le soutien financier des Pouvoirs publics pour la mise en place d'instance d'animation des massifs forestiers s'inscrivant dans des démarches d'objectifs et de performances ;
- renforcer le rôle du maire en créant un dispositif législatif facilitant la connaissance et le recensement de tous les propriétaires forestiers du territoire de la commune et la fluidité des transactions et de la gestion des massifs forestiers ;
- favoriser l'émergence et l'organisation de filières locales (AOC, Pôles territoriaux du bois...);
- encourager la création de coopératives privées ou publiques qui auraient pour mission de proposer des bois locaux aux porteurs de projets ;
- créer un véritable statut de courtier indépendant pour faciliter la contractualisation ;
- faire reconnaître le syndicat des exploitants/courtiers par les pouvoirs publics pour rééquilibrer la filière.

AXE 3 : FACILITER LE DIALOGUE CONSTRUCTIF ENTRE LES ACTEURS

Face à l'ampleur des défis qui pèsent sur la gestion du patrimoine forestier et les attentes autour de la production de produits bois, la volonté de faire filière et l'action collective doivent prévaloir entre les acteurs au-delà des intérêts particuliers. Ces nouveaux défis (économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux) amènent à repenser la conduite de la sylviculture et à coconstruire son avenir avec l'ensemble des parties prenantes au-delà du cercle traditionnel de la sylviculture.

La forêt est source d'enjeux nouveaux au service du bien commun qui peuvent être également sources de conflits. De nouveaux acteurs économiques, financiers et associatifs portent un intérêt grandissant pour la gestion forestière qu'il est nécessaire d'intégrer dans le raisonnement.

Un dialogue multipartite renouvelé doit reposer en premier lieu sur les points qui rassemblent pour aborder sereinement ensuite les sujets sources de conflits. La multifonctionnalité des forêts (culture de bois, chasse, loisirs forestiers, protection de la biodiversité...) et l'acceptabilité de la sylviculture en seront renforcées.

Pour atteindre cet objectif d'un dialogue constructif et équilibré, **l'organisation de l'interprofession doit évoluer.**

1) Équilibrer et renforcer l'efficacité de l'interprofession

Il existe actuellement plusieurs structures interprofessionnelles ou associations collectives dans la filière :

- France Bois Forêt (FBF) au niveau national est la seule officiellement reconnue ;
- le réseau FIBOIS, qui dispose d'antennes régionales, rassemble les acteurs de l'amont, de la première et de la deuxième transformation, avec l'existence d'une fédération nationale ;

- France Bois Industries Entreprises (FBIE), n'est pas une interprofession à proprement parler puisqu'elle ne rassemble que les acteurs de la deuxième transformation.

Les réflexions ci-après présentées concernent principalement l'amont et la première transformation. La deuxième transformation constitue un périmètre d'acteurs beaucoup plus large dont le bois ne peut être qu'une part des matières premières mobilisables pour l'exercice de leurs métiers. Un dialogue ouvert doit toutefois être maintenu avec l'aval de la filière, notamment pour renforcer les chaînes de valeur et d'approvisionnement, encourager l'innovation et la valorisation de tous les produits bois locaux.

France Bois Forêt est une structure interprofessionnelle nationale, au sens légal du terme, qui a été créée initialement pour collecter les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) et développer des actions à l'échelle nationale.

France Bois Industries Entreprises assure son financement avec des taxes parafiscales prélevées par l'État.

Les structures FIBOIS, en région, sont des regroupements d'associations professionnelles locales. Leur rôle est surtout politique. Leur financement est assuré principalement par des subventions accordées par les Régions. La fédération nationale des FIBOIS n'est pas reconnue comme pleinement efficiente par les professionnels de la filière.

L'ensemble des professionnels de la filière, ainsi que des partenaires économiques et institutionnels, bénéficieraient des synergies et des complémentarités des deux réseaux :

- FIBOIS bénéficierait ainsi de la CVO et d'une meilleure trésorerie facilitant l'accès aux financements bancaires ;
- France Bois Forêt pourrait s'appuyer sur la force d'une représentation locale et serait un interlocuteur privilégié reconnu des pouvoirs publics.

Sans nier leurs rôles et leurs utilités respectives, l'objectif d'une structure interprofessionnelle renouvelée serait de combiner les atouts des différents réseaux, ce qui lui permettrait de gagner en légitimité et en efficacité. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre des actions au plus près du terrain pour créer de la valeur pour tous.

Au regard des attentes fortes autour de la filière forêt-bois, et dans l'objectif d'avoir une représentation plus efficace et efficiente, une reconfiguration des instances professionnelles pourrait être envisagée.

2) Repenser la répartition des pouvoirs de décision et des modes de financement

Aujourd'hui, l'interprofession France Bois Forêt est structurée autour de deux collèges²⁰ regroupant 15 membres :

- Collège 1 : les représentants de l'amont agricole, à savoir les pépiniéristes et les propriétaires forestiers privés et publics ;
- Collège 2 : les représentants de la première transformation (scieries, entrepreneurs de travaux forestiers...) et du commerce du bois ;
- Des membres partenaires sans pouvoir de vote (9 membres) ;
- Ainsi qu'une section spécialisée Pin Maritime.

Au sein de France Bois Forêt, la répartition du pouvoir et le nombre de voix sont proportionnels à la CVO perçue sur les ventes de bois. Pour des raisons administratives et de simplification, les CVO calculées sur les ventes de bois des propriétaires forestiers sont le plus souvent collectées directement par les acheteurs de bois. En conséquence, les sommes collectées sont attribuées administrativement aux acteurs de la transformation.

Au regard du système actuel, cela conduit à ce que le collège 2 détienne 75 % des droits de vote. Ce qui crée un déséquilibre structurel certain.

La proposition est de créer une nouvelle entité qui reposerait sur au moins trois collèges répartis comme suit :

- Collège 1 : les acteurs de l'amont (propriétaires forestiers privés et leurs représentants, pépiniéristes, communes, ONF, fonds d'investissement propriétaires...);
- Collège 2 : les acteurs de la première transformation (scieurs, tonneliers, mérandiers...);
- Collège 3 : les acteurs économiques intermédiaires et de services : exploitants / courtiers / entreprises de travaux forestiers / commerce du bois.

Sous une forme à imaginer, il semble essentiel de structurer également un dialogue reconnu avec les représentants de la société civile comprenant notamment les associations environnementales ou assimilées, les représentants des collectivités (dont les Parcs Naturels Régionaux), les acteurs de la formation et de la recherche, ainsi que les activités de loisirs forestiers et de chasse.

Pour ce faire, des instances consultatives (obligatoires ou facultatives, selon les sujets) pourraient être institutionnalisées pour créer un dialogue officiel avec des acteurs représentatifs des différents intérêts concernés par la gestion des forêts.

Au-delà de l'organisation structurelle, la question du financement est posée. Aujourd'hui, le financement de l'interprofession officielle (FBF) repose sur les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO).

Le financement du réseau FIBOIS repose, quant à lui, sur les cotisations d'adhésion de ses membres et de subventions publiques accordées par les Collectivités régionales principalement avec tous les problèmes de trésorerie qui en résultent.

FBIE repose, quant à lui, sur des taxes affectées.

Ces différents modèles de financement existants peuvent constituer un frein au rapprochement des structures. Le sens de l'histoire tendrait à retenir le système des CVO pour trois raisons principales :

- l'État a engagé depuis plusieurs années un processus de suppression des comptes d'affectation spéciale (prélèvement obligatoire orienté sur un objectif précis) qui demande une gestion particulière par les Pouvoirs publics ;
- la CVO est un système décidé démocratiquement par les instances professionnelles, ce qui constitue un facteur d'acceptabilité accrue des acteurs économiques cotisants ;
- la structure interprofessionnelle est garante de l'efficacité du système.

Pour permettre le rééquilibre des pouvoirs, en complément de la structuration en trois collèges, un autre système de répartition des votes

pourrait être construit sur d'autres modalités que la perception de la CVO. Par exemple, cela pourrait être un système proportionnel comme suit :

- Collège 1 : 40 % des voix ;
- Collège 2 : 40 % des voix ;
- Collège 3 : 20 % des voix.

D'autres modalités sont concevables, une réflexion ad hoc pourrait être conduite sous couvert des pouvoirs publics.

Cette interprofession renouvelée permettrait de financer le développement des projets de filière en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Le système de perception des CVO pourrait être ajusté en conséquence.

Enfin, la dimension spatiale ou territoriale est également importante afin de faciliter l'ancrage dans les territoires, et d'être un interlocuteur privilégié des collectivités territoriales au plus près des enjeux locaux.

Encadré 2

Quid d'un élargissement de l'interprofession au-delà de la première transformation ?

La production de biomasse forestière et de produits bois et biosourcés recouvre des enjeux économiques et environnementaux essentiels. Relativement étroite, la filière forêt-bois doit reposer sur des acteurs représentatifs forts pour relever les défis collectifs et être des interlocuteurs de premier plan.

Les secteurs de l'aval (industries de l'ameublement, des emballages, des énergies, etc.) représentés au sein de FBIE, sans oublier l'ensemble des métiers prescripteurs et de la maîtrise d'œuvre (promoteurs et concepteurs spécialisés, Bureaux d'études techniques, métiers de la construction) mériteraient d'être associés à un dialogue élargi pour développer des synergies au-delà des produits bois. L'avenir des produits bois passe par leur association bien pensée à d'autres matériaux biosourcés et à des techniques de valorisation pour différents usages à plus forte valeur ajoutée et sur des durées de vie plus longue.

Construire une entité unique ne doit pas constituer une fin en soi. Il s'agit ici de développer des rapprochements utiles au-delà des instances traditionnelles, en favorisant les passerelles entre elles et l'utilisation optimale des ressources humaines et financières.

SYNTHÈSE DE L'AXE 3

- Créer une interprofession renouvelée en favorisant le rapprochement entre France Bois Forêt et les réseaux FIBOIS, en s'appuyant sur les forces de chaque réseau et en recherchant une meilleure efficacité des moyens humains et financiers ;
- repenser l'équilibre des pouvoirs et droits de vote pour assurer une meilleure représentativité des intérêts au sein de l'interprofession ;
- ajuster le système de perception des CVO pour faciliter sa gestion et financer des nouveaux projets innovants.

AXE 4 : ÊTRE ATTENTIF ET CONTRIBUTIF À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX BESOINS POUR ASSURER L'AVENIR DE LA FILIÈRE

La particularité de la filière forêt-bois est **d'être en capacité de prendre des décisions aujourd'hui pour un retour attendu plusieurs décennies plus tard** dont on ne connaît pas en avance la réussite. Cette situation est l'essence même de la filière forêt-bois.

L'histoire contemporaine de la forêt française est riche de choix stratégiques qui ont orienté son développement (construction de mâts pour les bateaux, biomasse énergétique pour les fourneaux industriels, etc.) et qui lui ont permis de s'adapter aux évolutions des besoins au fil du temps.

Les attentes fortes exprimées sur la forêt dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, doivent être intégrées dans les stratégies de gestion forestière en veillant à leur équilibre.

Aujourd'hui, les pressions extérieures (enjeux climatiques, érosion de la biodiversité, stratégies de souveraineté nationale et européenne, stratégies de bioéconomie et de planification écologique) sont autant de motivations structurales sur lesquelles s'appuyer pour **construire un récit convaincant et des nouvelles stratégies de création de valeur**.

Les acteurs de la filière doivent prendre leur place pour amener collectivement leur vision de l'avenir dans le débat démocratique sur le climat (adaptation aux risques accrus dont les incendies et atténuation par la contribution à la neutralité carbone), la protection de la biodiversité et la contribution aux stratégies de souveraineté et de ré-industrialisation de la France, et ainsi créer un nouveau cap.

Les **approches collaboratives doivent prévaloir sur les approches de concurrence**, en visant la création de valeur collective. Ces démarches prennent plus de sens à l'échelle territoriale où les acteurs peuvent développer des collaborations

concrètes en termes de flux et optimiser les moyens. Les entreprises clientes et fournisseurs doivent être vues comme faisant partie intégrante de l'entreprise et non à l'extérieur où la logique de la recherche du moindre coût prévaut.

De manière opérationnelle, il s'agit d'intégrer à la fois l'équilibre de la filière et l'équilibre des usages de la sylviculture :

- production de bois de qualité à **haute valeur ajoutée** ;
- extraction de **molécules d'intérêt** des produits du bois ;
- **valorisation des coproduits** de l'industrie ou de la gestion forestière (éclaircies par exemple) ;
- développement d'une industrie du bois moderne **dotée des dernières technologies disponibles** ;
- **encouragement des modes de production respectueux des écosystèmes** à long terme et leurs services associés (structuration des sols, rétention et filtration de l'eau, stockage du carbone, habitats pour la biodiversité, espaces de fraîcheur, etc.) ;
- développement de nouveaux services.

1) Investir au niveau industriel

Les capacités industrielles de la filière forêt-bois en France doivent pouvoir être renforcées pour que les entreprises restent compétitives par rapport à leurs concurrents européens.

Au niveau européen, dans le cadre du *Green Deal*, plusieurs directives sont en cours de révision pour prendre en compte les nouveaux enjeux de la forêt. Pour la filière forêt-bois, la notion de cascade des usages de la biomasse a été renforcée. Ainsi, l'usage de la ressource en bioénergie ne doit être envisagé qu'en dernier recours quand aucun autre usage n'est possible. Également, les utilisations du bois matériau longue durée doivent être privilégiées afin de permettre le stockage de carbone.

- La construction de bâtiments, pour des raisons tant techniques qu'économiques et environnementales, tend de plus en plus à l'usage de matériaux biosourcés (pour l'isolation, la structure...). Le bois a bien entendu toute sa place et

dispose d'un potentiel à valoriser. **Les collaborations entre les producteurs, les transformateurs et les prestataires comme les architectes et les artisans doivent continuer à s'amplifier pour lever les freins techniques et économiques à l'usage de toutes les essences de bois** (notamment les feuillus) et leurs différents composants. Les acteurs de la filière sont engagés dans le plan Ambition Bois-Construction 2030, en lien avec la RE 2020 et la stratégie nationale bas-carbone.²¹ L'enjeu technique dans ce domaine est de valoriser l'usage des bois issus de feuillus dont la valorisation est plus complexe techniquement. Les compétences et les savoir-faire techniques doivent être développés en associant l'ensemble des acteurs de la recherche et des prescripteurs, à travers notamment les pôles de compétitivité ou structures similaires à des niveaux locaux. Sur ce point, d'un point de vue technique, il semble plus aisé et cohérent de développer l'innovation technique à l'aval de la filière pour la rendre plus agile dans l'utilisation des différentes essences locales disponibles et répondre à la demande des clients.

Des start-up émergent également dans ce domaine pour créer des matériaux composites pour divers usages.²²

• **Les usages de la chimie du bois sont aussi appelés à se développer.** L'objectif est de substituer les chaînes de carbone végétales aux chaînes de carbone fossiles dans une logique de bioéconomie.

Dans le domaine des bioénergies, la production d'hydrogène à partir de biomasse solide par pyrogazéification est une technologie, bien qu'encore balbutiante, qui pourrait se développer plus fortement après 2030²³. Ses principaux usages concerneraient plutôt la mobilité et pourraient venir en complément de la production électrique. L'un des coproduits de ces technologies est la production de biochar, une

forme de charbon végétal riche en carbone qui peut servir d'amendement en agriculture pour enrichir le sol en matière organique.

• **Une autre valorisation potentielle des coproduits du bois, à condition de respecter la hiérarchie des usages, est envisagée pour l'aviation sous forme de carburants appelés CAD (Carburants d'aviation durables) ou SAF en anglais (Sustainable Aviation Fuels).** Ces nouvelles ressources sont à l'étude exploratoire avec une utilisation potentielle d'ici 20 ans en attendant la fabrication de carburants de synthèse ou à base d'hydrogène.

• Sur le volet du **recyclage des papiers**, la France n'est pas suffisamment pourvue d'unités de transformation industrielle ce qui provoque des flux d'exportations importants de matières à recycler et d'imports de papier recyclé. Par le passé, les complémentarités entre les acteurs de la première transformation et ceux de la deuxième transformation (papetiers, ameublement) permettaient plus facilement de valoriser l'ensemble des composants de l'arbre et les synergies industrielles sur des territoires proches. De telles unités de recyclage de papier sont le plus souvent de très grande taille qui demandent des investissements importants. Dans la stratégie de relocalisation d'activités poussée par le Gouvernement, ce secteur pourrait être identifié comme prioritaire avec des modalités d'accompagnement financier incitatives avec le même intérêt que celui qui est accordé aujourd'hui aux usines de fabrication de batteries pour les véhicules électriques.

• **Toutes ces valorisations potentielles doivent bien entendu faire la preuve d'un bilan environnemental positif sur l'ensemble de leur cycle de vie**, ce qui constituera une clé d'arbitrage de leur déploiement à grande échelle, en remplacement des solutions actuelles auxquelles elles sont appelées à se substituer.

21 https://fbie.org/wp-content/uploads/2021/01/PLAN-AMBITION-BOIS-CONSTRUCTION-2030_val.pdf

22 Par exemple la société Woodoo qui a développé un partenariat avec la société Garnica, spécialiste du bois de peuplier.

23 La société Haffner Energy a notamment développé la solution industrielle Hynoca. <https://www.discoverthegreentech.com/hydrogene/production/pyrogazefication-pyrolyse-thermolyse-biomasse/hynoca/>

À l'échelle territoriale, le cas des scieries est souvent évoqué. Elles sont essentielles à l'ancre territoriale de la filière comme maillon entre les producteurs de bois et les transformateurs. Les 1 500 scieries encore actives aujourd'hui doivent être accompagnées de manière différenciée pour appuyer leur modernisation. Leur typologie est très hétérogène. Les plus importantes d'entre elles s'inscrivent plus dans une logique d'industrialisation pour rester compétitives au niveau international. Les plus petites doivent privilégier le développement de savoir-faire spécialisés pour favoriser la création de valeur et des services sur mesure. Sachant que chaque essence a ses marchés propres, il est plus complexe pour une petite scierie d'être polyvalente et agile à la fois.

L'effort d'investissement devrait porter plus fortement sur les scieries spécialisées dans les feuillus dont les marchés sont plus étroits actuellement que pour les résineux. La condition principale de la modernisation est la sécurisation de l'approvisionnement d'où les nécessaires collaborations au niveau local. C'est le niveau de bois d'œuvre produit par la forêt locale qui orientera le type d'industrie du territoire. Là aussi, l'attractivité de main-d'œuvre qualifiée est une condition sine qua non de la réussite.

À l'échelle des territoires également, les entreprises de travaux forestiers, acteurs clés, font face aujourd'hui à diverses difficultés qui les fragilisent. La profession, dans un rapport dédié²⁴, soutient notamment **le développement de modes de contractualisation plus robustes couvrant les coûts de production réels et la sécurisation des relations commerciales**, ainsi que le développement des compétences en matière de pilotage des entreprises pour améliorer leur rentabilité et leur pérennité.

L'arrivée massive de bois dégradés attendue ces prochaines décennies (bois scolyté, bois dégradé par les incendies...) mais aussi toutes les conséquences de maladies en croissance

qui touchent toutes les essences (encre du châtaignier, charalrose du frêne...) montrent l'importance de ces nouvelles synergies à construire en filière, les quelles doivent être envisagées comme autant d'opportunités de développement de compétences et de marchés, dans un contexte où la ressource forestière sera moins abondante tendanciellement.

2) Investir dans la recherche et développement

Des initiatives locales telles que Des Hommes et des Arbres portée en Région Grand Est, plus particulièrement sur le territoire du Grand Nancy et des Vosges du Nord, soutenu par l'État dans le cadre des Territoires d'Innovation, doivent être déployées sur différents territoires forestiers. Ces projets collaboratifs, étalés sur 10 ans, visent à **construire des nouveaux modes de collaboration territoriale et des nouveaux outils de pilotage des forêts en favorisant la co-construction entre les acteurs.** Le collectif labellise ensuite des projets ciblés selon les axes stratégiques définis par les instances de pilotage public-privé.

Comme dans le domaine de l'alimentation, l'argument du local doit être plus fortement valorisé. Cette proximité locale est un point d'attachement à la forêt et favorise sa préservation, sa bonne gestion et son acceptabilité.

Le projet stratégique de la filière doit favoriser à la fois **l'innovation transversale** dans les industries traditionnelles de l'ameublement, de la tonnellerie, de la production de pâte à papier ou de carton (décarbonation des processus de production, développement de la robotique et des outils numériques, amélioration du confort au travail) et l'émergence de nouvelles industries avec un appui renforcé aux acteurs de la recherche et développement tant publics que privés. La planification écologique lancée par le Gouvernement à partir de 2024 prévoit plus de 500 millions d'euros pour la filière bois en complément d'autres programmes déjà lancés (France Relance, France 2030).

Les enjeux multiples de la filière sont autant d'opportunités de développer de nouvelles sources de création de valeur et des partenariats inédits pour conquérir de nouveaux marchés (produits biosourcés à base de bois ou de ses composants). Pour ce faire, **la filière doit encourager l'investissement dans la recherche / développement/ innovation en facilitant le montage et le financement de projets collaboratifs** visant le développement de nouveaux produits (matériaux, cosmétiques...) dans une logique de bioraffinerie. Une part des CVO pourrait être consacrée de manière annuelle pour doter un **fonds de recherche public-privé national** pour financer des projets innovants.

Le contexte mondial de reconception des chaînes de valeur constitue une source d'opportunités pour favoriser **les relocalisations de certaines activités industrielles en France** en conciliant les intérêts économiques et environnementaux. Cela nécessite de bâtir une stratégie nationale ambitieuse en partenariat avec les Pouvoirs publics pour créer les conditions favorables à l'attractivité de la France face à ses concurrents notamment européens (incitations fiscales, subventions...). **L'origine France reste un atout compétitif à valoriser et à amplifier.**

Enfin, au niveau de la sylviculture, la valeur ajoutée de la forêt française mérite d'être encore améliorée à travers notamment l'amplification de la certification environnementale et la valorisation des services environnementaux. Bien qu'elles aient pu être parfois décriées, **les certifications environnementales doivent rester un vecteur de confiance pour les différents acteurs.** Elles ne sont pas rigides et peuvent s'adapter au fil du temps aux nouveaux enjeux.

Sur le plan des services environnementaux, leur valorisation doit devenir une nouvelle source de création de revenus et de valeurs, en lien avec les acteurs publics, les entreprises de tous secteurs intéressés et les acteurs financiers dans une logique de finance durable.

Le secteur de la forêt doit être **précurseur pour favoriser le développement de contrats de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** pour constituer une source de revenus complémentaires aux propriétaires forestiers et aux gestionnaires.

Ce domaine a vu naître de nombreux nouveaux acteurs qui ont construit leur modèle de développement sur l'accompagnement des propriétaires forestiers pour saisir les opportunités de revenus offerts par la vente de crédit carbone en particulier. Différents modèles d'affaires existent. Nous pouvons citer des entreprises telles que Ecotree²⁵, Néosylva²⁶ ou encore MaForêt²⁷. Ces nouveaux acteurs émergents encouragent fortement la mise en place de pratiques de sylviculture durable en échange d'un appui technique et financier à l'entretien des parcelles et la valorisation patrimoniale. Elles apportent un nouveau service pour les petits propriétaires et les investisseurs patrimoniaux intéressés par la diversification de leur patrimoine dans un secteur à forts enjeux et porteur de sens.

Même décrié, le principe des crédits carbone, corrigé de ces défauts, pourrait s'élargir à d'autres domaines (eau, biodiversité...) pour devenir des véritables crédits durabilité valorisant différents actifs environnementaux. Le monde de la finance durable a un important rôle à jouer pour provoquer le changement des modèles de développement et de valorisation des entreprises.

25 <https://ecotree.green/>

26 <https://www.neosylva.fr/>

27 <https://www.maforet.com/>

SYNTHÈSE DE L'AXE 4

- Favoriser les investissements de modernisation et d'adaptation des industries traditionnelles du bois pour améliorer leur rentabilité et conquérir de nouveaux marchés ;
- créer des outils financiers de filière pour encourager l'émergence de nouvelles industries valorisant les composants du bois et accompagner des projets collaboratifs de recherche et développement ;
- construire une stratégie Public-Privé ambitieuse pour favoriser la relocalisation en France d'outils industriels de transformation du bois ;
- encourager la mise en œuvre d'une sylviculture durable favorisant la réalisation de prestations pour services environnementaux en associant des acteurs économiques d'autres secteurs d'activité ;
- développer les outils de finance durable dans la filière forêt-bois pour provoquer les changements de modèles de développement et de valorisation des entreprises.

EN GUISE DE CONCLUSION

Dans un contexte où la filière forêt-bois est remise sous les feux de la rampe au regard des attentes fortes qui reposent sur elle, les acteurs traditionnels doivent pouvoir garder la main en s'adaptant et en intégrant ces nouvelles attentes qui sont autant de défis de création de valeur.

Les acteurs économiques sont la clé de ce changement de paradigme et doivent être à l'écoute des acteurs émergents, qui apportent des points de vue nouveaux, en dépassant les conflits inhérents à tout changement de modèle. Les organisations historiques n'ont pas vocation à disparaître dans l'absolu mais doivent évoluer structurellement pour ne pas sortir du jeu.

La filière forêt-bois est au carrefour de nombreux enjeux collectifs à la fois économiques, environnementaux et sociaux. De sa réussite dans l'atteinte des objectifs politiques définis dépendra la facilitation de la transformation de nombreux autres secteurs (contribution à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles des consommations énergétiques, rénovation et construction des bâtiments de demain), mais aussi plus globalement par l'apport d'une contribution forte à l'atténuation du changement climatique et de services à la société.

Les produits bois et biosourcés sont des solutions mobilisables pour la transformation de modèles économiques qui ont besoin d'être renouvelés pour assurer la pérennité de nombreux secteurs.

Toutefois, les effets du changement climatique ne vont pas faciliter la tâche. Les connaissances d'aujourd'hui, bien qu'évolutives, apportent des éléments d'éclairage sur des trajectoires de plus en plus probables au regard de l'inertie des systèmes (résilience des essences, risques d'incendie...) mais elles sont aussi sources d'incertitudes importantes sur les meilleures décisions à prendre sur le long terme. La diversité des contextes locaux, assez propre à la France, permettra d'élaborer des solutions différentes dont la prise de risque sera contenue si elles sont élaborées collectivement. Dans tous les cas, il faudra faire preuve d'humilité. Le résultat de chaque action n'étant pas garanti, tous les leviers devront être mobilisés. Malgré toutes ces inconnues, le coût de l'inaction restera sûrement plus élevé que l'action.

Autant de défis supplémentaires à la réalisation des promesses et des projets pour une filière forêt-bois productive et durable.

POUR ALLER PLUS LOIN

OUVRAGES

Collois Jean-Marc, *Le renouveau des territoires par la bioéconomie. Les ressources du vivant au cœur d'une nouvelle économie*, Éditions Quae, 2022

Coquard Benoît, *Ceux qui restent, Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Éditions La Découverte, 2019

Courbet F., Doussan C., Limousin J.-M., Martin-Saint-Paul N., Simioni G., Forêts et Changement Climatique *Comprendre et modéliser le fonctionnement hydrique des arbres*, Éditions Quae, 2022

Guyon Jean-Paul, *La Foresterie en France. Du déclin durable*, Éditions Les 3 Colonnes, 2022

Martin Francis, *Sous la Forêt. Pour survivre il faut des alliés*, Éditions Alpha Sciences, 2022

Perron Daniel, *La forêt française, une histoire politique*, Éditions l'aube, 2021

NOTES ET RAPPORTS

1630 Conseil, *entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir, Prospective 2030*, Étude commanditée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, décembre 2021

Ademe, *Mise en place d'une filière durable de matériaux biosourcés*, Clés pour Agir

Ademe, *Expertises, Forêts et usages du bois dans l'atténuation du changement climatique*, 2021

Agreste, *Synthèses conjoncturelles, le déficit extérieur des bois se creuse en 2022*, N° 407, juin 2023

AgriDées, *synthèse des Rencontres de Droit rural, Forêt française, Le réveil de la belle endormie*, 26 novembre 2015

Angerand Sylvain, Du Bus De Warnaffe Gaëtan, *Étude Gestion forestière et Changement climatique, une nouvelle approche de la stratégie nationale d'atténuation*, janvier 2020

Assemblée Nationale, *Rapport d'information, Mission d'information sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers*, présenté par Catherine Couturier et Sophie Panonacle, Députées, 2 mai 2023

Assemblée Nationale, *Rapport La Forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles*, par Anne-Laure Cattelot, Députée du Nord, juillet 2020

Canopée Forêts Vivantes, *Quelles alternatives à la coupe rase pour les peuplements dégradés*, Septembre 2022

Canopée Forêts Vivantes, *Planté ! le bilan caché du plan de relance forestier*, mars 2022

CESER Grand Est, *Contribution pour le futur Plan Forêt 360°, quelles actions pour préserver et développer la forêt de demain dans sa multifonctionnalité ?* saisine adoptée par le Bureau le 18 octobre 2021.

CGAAER, *Rapport n° 14060, La filière forêt-bois, synthèse de rapport*, Démolis Christian, Dereix Charles, Vallance Michel, 2015

Conseil de l'Union européenne, *Conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030*, 13537/21, 5 novembre 2021

Cour des Comptes, *La structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales*, Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, avril 2020

Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), note, *La taxation des forêts européennes : approche comparative*, juillet 2021

France Bois Forêt – France Bois Industries Entreprises, *Manifeste de la filière forêt-bois, Élection présidentielle 2022, Filière forêt-bois, enjeux et défis pour la souveraineté nationale*, 2022

France Stratégies, Note d'Analyse N°124 juillet 2023, *Vers une planification de la filière forêt-bois*

Fransylva et France Bois Forêt, *36 idées reçues sur la forêt et le bois*, 2023

High Level Group Biosphere Economy Innovation, *The New EU Forest Strategy and Areas for Enhanced European Forest Policy Framework*, Discussion paper in view of the HLG meeting on 29 octobre 2021

Gouvernement, *Assises du Bois et de la Forêt*, Dossiers de presse d'ouverture et de clôture, 19 octobre 2021 et 16 mars 2022

IGN, *Mémento forestier*, 2023

INRA et IGN, *Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique*, Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050, novembre 2017

I4CE, *Puits de carbone : l'ambition de la France est-elle réaliste ? Analyse de la Stratégie Nationale Bas-Carbone 2*, février 2022

I4CE, *Réorienter les usages du bois pour améliorer le puits de carbone : Sur quels produits miser en priorité ?*, juin 2022

La Fabrique Écologique, synthèse de la note : *Quel rôle pour la forêt dans la transition écologique en France*, 2019

Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), *L'arbre qui cache la forêt, Pourquoi s'emparer du sujet de la forêt au sein de votre entreprise ?* juin 2022

Pro Silva France, *Quelques propositions indispensables sous l'œil de Pro Silva France pour redonner sa place à une vraie gestion durable de la forêt française*, 10 septembre 2022

Sénat, Rapport d'information n° 856 fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) et de la commission des affaires économiques (2) par la mission conjointe de contrôle relative à la prévention et à la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, par M. Jean Bacci, Mme Anne-Catherine Loisier, MM. Pascal Martin et Olivier Rietmann, Sénateurs et Sénatrice, 3 août 2022

Solagro, *Afterres 2050, Le bois énergie, état des lieux, lieux de controverses*, janvier 2021 et série de webinaires organisés de mars à juin 2023 : <https://solagro.org/agenda/la-foret-et-la-filiere-bois>

ARTICLES ET REVUES

Arnould Maxence, *Thèse Construction d'un cadre de référence méthodologique pour piloter des Living Labs forestiers* : <https://www.theses.fr/2021LORR0343>

Deconinck Basile, Les Echos, 19 octobre 2021, *L'heure de vérité pour le bois français*

Entrepreneurs des territoires, le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, *Attirer davantage de jeunes vers les métiers des ETARF*, janvier-février 2023

France Bois Forêt, La Lettre B – La revue de France Bois Forêt, numéro spécial 2023, *La Forêt française, source d'inspiration*

Fransylva, revue Forêts de France, n° 660, *Premiers pas en forêt, comment se faire aider, s'informer, se former*, janvier-février 2023

Fournier Meriem, forêt-bois, *Promouvoir ou éduquer* : <https://www.forestopic.com/fr/agora/points-vue/532-foret-bois-promouvoir-eduquer>

FNSEA, Revue L'Information agricole, *La Forêt française à l'heure des transitions*, Printemps 2023, Pages 16-37

Matagne Julie et le groupe de sciences de la communication de Louvain : <https://www.delphine-gardin.com/2019/03/11/des-supports-plus-elabores-pour-une-communication-forestiere-efficace/>

Revue L'Histoire, *Mille et une vies de la forêt française*, pages 33-58, n°503, janvier 2023

LISTE DES MEMBRES ET DES CONTRIBUTEURS DU GROUPE DE TRAVAIL

NB : Les propos tenus dans le présent rapport n'engagent ni les personnes ci-après citées ni les structures auxquelles elles sont rattachées.

1) Liste des personnes membres du groupe de travail

Bacot François, gérant d'un groupement forestier, Président d'Honneur du Comité des Forêts

Bonduelle Damien, président d'Agridées

Boiteux Laurent, délégué général du Cluster Robin.s, Région Bourgogne Franche-Comté

Bourguignon Alexandre, exploitant forestier

Fournier Meriem, présidente du Centre INRAE Grand Est Nancy, UMR Silva

Helou Tammouz Eñaut, secrétaire général, Union de la Coopération Forestière Française (UCFF)

Hermeline Michel, membre du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER)

Hetroit Arnaud, directeur du Commerce du Bois

Lebel Christine, maître de conférences HDR Droit des affaires et Droit rural à l'Université de Franche-Comté

Lejosne Marcel, chef d'entreprise agricole, administrateur d'Agridées

Meaudre Charles, chef d'entreprise agricole, propriétaire forestier, administrateur d'Agridées

Millard Jean-Baptiste, délégué général d'Agridées

Perron Daniel, expert indépendant

Peyron Jean-Luc, IGPEF, membre de l'Académie d'Agriculture de France, président du conseil scientifique de l'inventaire forestier (IFN/IGN), ancien enseignant de l'école forestière de Nancy et ancien directeur du Groupement d'Intérêt Public ECOFOR sur les écosystèmes forestiers.

Poupart Martin, gérant d'une entreprise de travaux forestiers

Savary Alain, propriétaire forestier, gérant d'Iridos Conseil, administrateur d'Agridées

Terrier Julien, expert, Forêt Patrimoine, Comité des Forêts

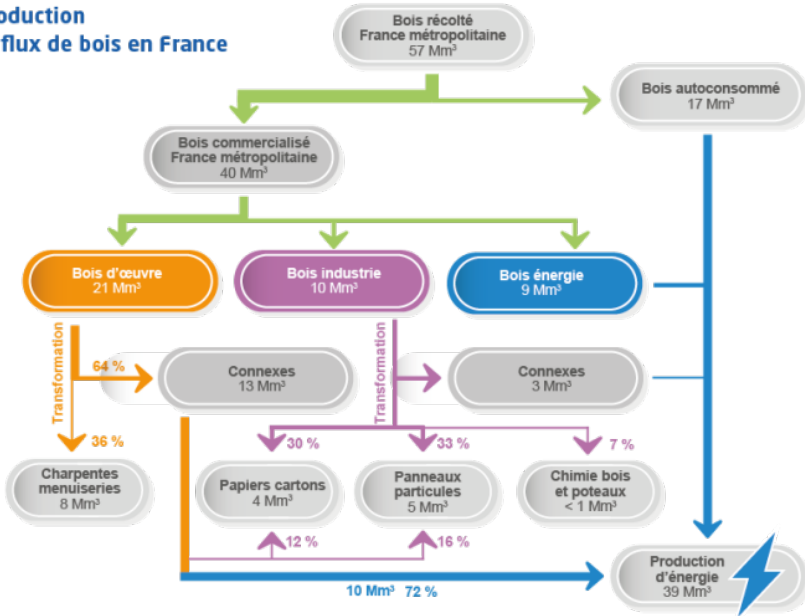
Toppan Eric, délégué général adjoint de Fransylva

Triboulot Pascal, INP Lorraine, directeur honoraire Enstib

2) Liste des thèmes abordés et des personnes auditionnées

Thème abordé	Personnes auditionnées
Panorama du patrimoine et des enjeux globaux de la forêt en France	<p>Peyron Jean-Luc, IGPEF, membre de l'Académie d'agriculture de France, président du conseil scientifique de l'inventaire forestier (IFN/IGN)</p> <p>Toppan Eric, délégué général adjoint de Fransylva</p> <p>Hermeline Michel, membre du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER)</p> <p>Didier-Douzain Nicolas, Directeur, Fédération Nationale du Bois (FNB)</p>
Enjeux de la Recherche et Développement, de la formation et de l'attractivité des métiers de la filière	<p>Fournier Meriem, Présidente, Centre INRAE Grand Est Nancy, UMR Silva</p> <p>Poupart Martin, gérant d'une entreprise de travaux forestiers dans l'Aube (10)</p> <p>Triboulot Pascal, INP Lorraine, Directeur honoraire Enstib</p> <p>Lauth Raphaël, Chef de Service Forêt-Bois, Région Grand Est</p>
Commerce du bois et des produits du bois	<p>Bourguignon Alexandre, exploitant forestier</p> <p>Hetroit Arnaud, Directeur, Le Commerce du Bois</p> <p>Charles Benoit, Responsable Achats, Nicolas Tarteret Bois (NT Bois)</p>
Filières industrielles et émergence de nouveaux usages du bois	<p>Auguste Camille, Déléguée générale, Fédération des Tonneliers et Syndicat des mérandiers</p> <p>Boiteux Laurent, Délégué général, Cluster Robin.s, Région Bourgogne Franche-Comté</p> <p>Ducerf Jacques, Président-Directeur Général Ducerf Groupe, Président Fédération Nationale du Bois</p> <p>Dhorne Pierre, Directeur usine Garnica à Troyes</p> <p>Magnien Kevin, Directeur adjoint et Business Developer, URD ABI, AgroParisTech, Centre Européen de Biotechnologies et Bioéconomie (CEBB)</p> <p>Perre Patrick, Directeur Chaire de Biotechnologie, CentraleSupélec, Centre Européen de Biotechnologies et Bioéconomie (CEBB)</p> <p>Rousseau Frédéric, Président-Directeur Général, Tonnellerie Rousseau</p> <p>Tremeau Benoit, Directeur Affaires stratégiques et Développement, Européenne de Biomasse</p>
Durabilité des pratiques sylvicoles et relations forêt-société	<p>De Turheim Evrard, propriétaire forestier, expert forestier Président, Pro Silva France, Vice-Président du syndicat des forestiers privés d'Alsace,</p> <p>Le Boulter Hervé, propriétaire forestier, ancien cadre ONF et expert en durabilité auprès de France Nature Environnement, Consultant relation Forêt-Société et Conseiller de l'Institut de France Forêt de Chantilly (Oise), membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Vice-président PEFC</p>

Production et flux de bois en France



Note : les importations, les exportations et le recyclage ne sont pas indiqués dans un souci de lisibilité.

Lecture : 36 % du bois de la filière bois d'œuvre (en orange) est transformé en matériaux bois (charpentes, menuiseries, etc.), le reste est transformé en bois industrie ou utilisé en bois énergie. 70 % du bois de la filière bois industrie (en mauve) est transformé en papiers, cartons, panneaux de particules, chimie du bois et poteaux, le reste est utilisé en bois énergie.

Source : France Stratégie, d'après Agreste (2023), « Récolte de bois en 2021. Hausse de 8,9 % de la récolte de bois pour répondre à la demande », *Primeur*, n° 3, mars, et Ademe (2021), *Forêts et usage du bois dans l'atténuation du changement climatique*, coll. « Expertises »

Le Comité des Forêts

Depuis 1912, le Comité des Forêts, syndicat de propriétaires forestiers privés français, accompagne les propriétaires forestiers dans leurs stratégies patrimoniales et dans la gestion durable et maîtrisée de leur forêt.

Il est à l'origine de l'actuelle Fédération des Syndicats de Propriétaires Forestiers Privés de France (Fransylva).

Le Comité des Forêts offre à ses adhérents un large réseau de spécialistes de la forêt présents partout en France.

Il réunit autour de ses adhérents des partenaires qualifiés pour répondre à toutes les problématiques d'un propriétaire.

Cet accompagnement individualisé est complété par des formations sylvicoles tout au long de l'année pour aider les propriétaires privés à mieux comprendre et gérer leur patrimoine.



Comité des Forêts
46 rue Pierre Fontaine
75009 Paris
+33 (0)1 48 74 31 40

www.comitedesforets.com



Agridées

Think tank de l'entreprise agricole, association reconnue d'utilité publique, Agridées est depuis sa création en 1867 un lieu unique de questionnements, de débats et d'expertises qui réunit les acteurs des secteurs agricole, agroalimentaire et agro-industriel.

Apolitique et indépendant, porté par ses valeurs d'humanisme et de progrès, Agridées facilite les rencontres entre personnes de divers horizons et s'appuie sur l'intelligence collective de ce réseau pour faire émerger des idées innovantes et construire de solides collaborations.

Tout au long de l'année, Agridées organise différents formats d'évènements et groupes de travail transversaux destinés à produire des études et des articles au service des décideurs économiques et politiques, et répondre aux défis et attentes sociétales du XXI^e siècle.



Agridées
8 rue d'Athènes
75009 Paris
+33 (0)1 44 53 15 15
contact@agridees.com

www.agridees.com

agriDées
RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER

